

CETON

l'abbé Isidore VOITURIER

Note de l'auteur

Ce manuscrit que je n'ai rédigé que pour moi* pourra tomber entre les mains de quelques curieux lecteurs qui se demanderont où j'ai puisé mes documents.

Je puis leur répondre un peu partout où j'ai vu figurer le nom de Ceton, en lisant les histoires du Perche et d'Alençon (Odolent Desnos - Bry de la Clergerie - l'Abbé Fret), L'Orne pittoresque, l'histoire de l'église du Mans par Dom Piolin, les fragments historiques sur le Perche, ensuite, dans des manuscrits qui m'ont été confiés ainsi que dans les anciens comptes et registres de fabrique, dans les archives de l'administration civile et les actes notariés de plusieurs siècles qui ont été mis à ma disposition avec tant d'obligeance. Je désire que tous ceux qui ont secondé mes recherches, par un bienveillant concours, daignent trouver ici, l'expression de ma bien sincère reconnaissance.

* (moi) = Monsieur l'Abbé Isidore Voiturier, curé de Ceton (1872-1885).

HISTOIRE DE CETON (ORNE)

INTRODUCTION

Le voyageur qui parcourt pour la première fois la vaste paroisse de Ceton ne peut s'empêcher d'admirer la variété des sites et des horizons qui s'offrent à sa vue.

Il rencontre à chaque pas de riants coteaux, d'humbles vallons, des prairies verdoyantes coupées par de limpides ruisseaux qui se rendent tous dans la Maroisie, qui se perd elle-même dans la rivière de l'Huisne. Souvent, il se trouve en face d'un vieux manoir qui n'est plus habité que par la famille du cultivateur laborieux qui paie à son propriétaire une rente qui remplace le cens que les anciens vilains donnaient à leurs seigneurs. C'est ordinairement sur les hauteurs qu'il les découvre: comme la Motte, Montgâteau, la Tour, Beauvais, le Vauroux, ou bien au fond d'un vallon, comme Launay, le Gué, sur le bord d'un ruisseau comme le Mesnil, le Chêne.

Les Historiens du Perche ont négligé de nous faire connaître les premiers seigneurs qui vinrent choisir ces lieux si pittoresques pour y établir leurs domaines. Ils se sont contentés de nous en citer quelques-uns à partir du onzième siècle, mais Ceton figure dans l'église ecclésiastique du Mans dès les premiers siècles de l'ère chrétienne parce qu'il fut évangélisé par Saint Julien avec beaucoup d'autres paroisses des environs qui appartiennent dès ce moment au diocèse du Mans. Ceton n'en fut séparé qu'en 1801 par le Concordat et fut réuni au diocèse de Séez.

Nous n'avons pu découvrir le lieu choisi par Saint Julien pour y fonder une église, comme il avait coutume de le faire partout où il annonçait la bonne parole de l'évangile. Ce n'est qu'au onzième siècle seulement que nous trouvons :

- 1 ° - l'église paroissiale de Saint Nicolas, située dans le quartier de l'Ecu
- 2° - l'église ou la chapelle de Saint Pierre qui était un pèlerinage très fréquenté, situé au bas du bourg
- 3° - l'église de Saint Denis à Ville-Neuve.

Ces trois églises appartenaient à divers Seigneurs de Ceton, qui relevaient des Cohas, Seigneurs de Bellême et devinrent vassaux des Rotrou quand le troisième de ce nom devint possesseur du château de Bellême.

Après la mort de François de Valois, dernier Comte du Perche, en 1584, Ceton fut réuni avec tout le Perche à la Couronne, dont il ne fut plus distrait qu'en 1771 par Louis XV qui le donna en apanage à son petit-fils, Louis Stanislas Xavier, Comte de Provence, qui devint Roi de France sous le nom de Louis XVIII. Plusieurs des Comtes d'Alençon donnèrent en apanage la terre de Ceton à leurs bâtards : au moment de la Révolution, c'était la famille de Turin qui la possédait depuis longtemps.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LA PAROISSE DE CETON

Ceton, la plus vaste paroisse du diocèse de Séez, a 5 939 hectares de superficie. Les écrivains latins la mentionnent sous différents noms et dénominations. Ceto, Sétonum. Ce nom paraît venir du mot saxon ton qui signifie: ville, bourg, château.

Le sol sur toute l'étendue de la paroisse est généralement montueux et très varié. Il était extrêmement boisé autrefois. Une étendue de prés assez considérable le traverse du levant au couchant. On y voit des terres de Grouas, des terres noires ou grasses et quelques bruyères dans les terrains sablonneux..Il ne reste plus de ses antiques forêts que celle de Prèz et celle dite autrefois de Corbon, mieux connue aujourd'hui sous le nom de forêt de Ceton où se trouvait un vaste étang.

Il y a aussi le parc de Glaye, le bois de Beauvais, celui de la Fluie de Dollets, avec d'autres petits bouquets tels que ceux de la Borde, de la Haye etc... Il n'y a, à proprement parler à Ceton, aucune montagne, mais plusieurs lieux élevés appelés buttes, qui sont fort remarquables, tels que la Motte, Montavit, Montrée et celle des Jouvetteries, d'où l'on aperçoit Montmirail ou le Perche Gouet.

Une infinité de petits ruisseaux et de sources coulent dans la Maroisie qui prend sa source dans le lieu de Gombert ou Gaubert près le Bas Mont-Morand. Le ruisseau du Frêne est le premier qui vienne se joindre à elle avant le moulin de Launay. Un peu plus loin, c'est le ruisseau du Vieux-Moulin qui vient du côté de la Tour, ensuite c'est le ruisseau des Marais, qui part de la Guillaumière et de la Chevalerie et qui réunit plusieurs sources dites le Loiret de l'Etre-au-Roi. Cette rivière a causé une grande inondation en 1855.

La seconde rivière n'est à proprement parler qu'un ruisseau: c'est celle du Merdereau ou du Chêne qui prend sa source à Tire-Fontaine, se grossit des sources du Mesnil, du Parc et de la Percherie, du Chêne où elle fait tourner un moulin et reçoit, immédiatement après, les eaux de la source qui se trouve auprès de l'ancien calvaire et passe dans le bourg au-dessous du quartier de l'Ecu. Elle servait autrefois de clôture au château de Prèz, dont elle baignait les murs avant de se jeter dans la Maroisie qui continue de couler vers l'ouest et qui reçoit

- le ruisseau de la Forêt qui coule vers l'Hermitage
- et le ruisseau des Pressoirs à Neuville
- et au-delà de Neuville, le ruisseau de Jambette qui limite la paroisse de Ceton et de Masle et va se jeter dans l'Huisne après un parcours de onze kilomètres au lieu-dit de la Maroisie.

Cette rivière alimente les moulins de Launay, de Cohémon, du Pont, du Moine ou des Moines, de la Hantonnière, de Neuville ainsi que celui de Queux sur la paroisse de Masle.

Le ruisseau des Fontenelles coule directement dans l'Huisne et sert de limite aux diocèses de Séez et du Mans, entre Avezé et le Pont-Mercier, désigné dans les anciens actes sous le nom de la Robillardière.

La principale fontaine est celle du bourg, placée maintenant dans la rue de derrière les anciens fossés du Château de Préz. Ses eaux sont reçues dans un vaste bassin qui sert de lavoir aux amies passablement nombreuses de la Fée Cancannière.

La seconde est celle du bout de la ville, près de l'ancien calvaire, dont les eaux coulent dans le Tire-Fontaine.

La troisième est celle de la Maladrerie ou des Anciens Lépreux, sur le bord de l'ancien chemin de la Ferté.

Il en existe encore plusieurs autres : celle des Trois Demoiselles au-dessous de Loiret. On prétend que ses eaux pèsent beaucoup moins que celles des autres fontaines.

Les paroisses environnantes sont :

- Le Theil et Masle du diocèse de Séez
- Avezé, Cherreau, Cormes et Théligny du diocèse du Mans
- Saint Bomer et les Etilleux du diocèse de Chartres.

Les historiens se taisent sur l'origine de Ceton. Pour avoir une idée de ses premiers habitants, de leurs moeurs et de leur religion, il faut se rappeler que la province du Perche était située dans cette partie des Gaules qui portait le nom de celtique, des Celtes qui étaient les naturels du pays.

La Celtique renfermait plusieurs peuples, notamment les Auberces. Ce peuple se subdivisait lui-même en plusieurs tribus, dont l'une, celle du nord, Auberci Eburonici avait pour chef-lieu Ebroïcum (Evreux) et celle du centre, Auberci Diablentes, avait pour chef-lieu Néodunum Jublens, enfin la tribu du midi Auberci Cenornani, habitant près de Lubdunum (Le Mans).

Ceton faisait partie de cette tribu puisqu'il est placé au midi de l'ancien Perche sur les limites du Lounois. Il devait avoir les moeurs, les coutumes et les usages des autres peuples gaulois. On sait que leur langue était le celtique, leur religion le polythéisme, accompagnée de pratiques superstitieuses et barbares. Sous le nom de Thir ou de Thoramis, de Teutates, de Belenos et d'Hésus, ils adoraient les mêmes dieux que vénéraient les romains.

Il semble que les Auberces honoraient aussi d'un culte particulier, sous le nom d'Aubercus, quelque capitaine de leur cité qui s'était rendu fameux ou un de leurs premiers magistrats qui avait mérité, par la sagesse de son gouvernement, que la Nation lui décernât les honneurs divins.

Au-dessus de leurs dieux, ils plaçaient un être souverain qui se répandait dans tout l'univers : ils croyaient aussi à l'immortalité de l'âme et à la métempsycose. Ils n'avaient pas de temples mais ils se réunissaient au milieu de leurs forêts, montraient beaucoup de vénération pour le chêne. Un vieux manuscrit assure que les premiers habitants de Ceton avaient un grand respect pour le hêtre, qu'ils choisissaient le plus beau pour attacher à ses branches le nom de leurs dieux, et construisaient autour de son tronc un autel devant lequel ils se prosternaient.

Leur religion n'était pas sans sacrifices : ils immolaient des taureaux et même des hommes. De leur sang reçu dans des coupes, ils arrosaient les branches des arbres et en rougissaient le tronc ; de sorte qu'on ne peut se figurer sans horreur ces ténébreux bocages qui servaient de théâtre à la plus affreuse barbarie.

Il était réservé au christianisme de tirer les peuples d'un état si honteux pour l'humanité. Ceton eut le bonheur de recevoir, avant beaucoup d'autres, la bonne nouvelle de l'Evangile. Son apôtre fut Saint Julien, premier évêque du Mans. Plein d'une foi sincère et armé du glaive de la parole sainte, ce zélé pontife vint non seulement à Ceton mais à Cormes, à Ver (aujourd'hui Saint Côme), à Baillon, à Cherré, etc...

Predicus Julianus per singulos vicos ecclesias dedicavit sacerdotes, constituit in illis....consecravit ergo ecclesias... de Corma, de Vero, de Ceuton, de Bailleau, de Serviaco...

Ceton, après avoir reçu la lumière de la foi, eut le bonheur d'avoir une église sanctifiée par les mains de son apôtre, mais les hommes évangéliques durent lui manquer d'abord parce que Saint Julien n'avait amené de Rome que deux compagnons avec quelques disciples. Toutes des églises qu'il avait formées ne devaient être visitées que de temps en temps par des prêtres ou des diacres. Elles ne pouvaient en avoir constamment parce qu'il fallait porter l'Evangile là où il n'avait pas encore été annoncé. Il y eut même des moments où les pasteurs furent obligés de se cacher et de n'annoncer l'Evangile que dans le secret. Les empereurs lançaient des édits sanglants contre la nouvelle religion. On suivait les démarches des fidèles, on épiait leurs réunions et plusieurs furent mis à mort. Dans la suite, le débordement des bandes saxonnes acharnées au pillage, à l'incendie et surtout ennemies de la religion chrétienne ne fut pas moins nuisible au point de vue du progrès du Christianisme.

Ce ne fut que vers le quatrième siècle que le paganisme reçut les attaques les plus décisives parce que les pasteurs se trouvaient plus nombreux et qu'ils n'avaient plus à craindre les persécuteurs. Les campagnes furent évangélisées insensiblement : ce qui les avait privées de ce bienfait, c'était l'isolement où vivaient alors leurs habitants. Retirés dans leurs familles, ils habitaient de misérables huttes rondes formées de terre et de branchages. Ils ne se rassemblaient guère que pour les cérémonies de leur culte, le plus souvent la nuit au milieu des bois. Les pasteurs chargés de les instruire pénétrèrent dans leurs solitudes et furent puissamment aidés par les âmes d'élite qui s'étaient formées dans leurs monastères.

Celui de Micy, près d'Orléans, fournit à notre contrée plusieurs solitaires qui surent, par leurs paroles et leurs exemples, amener les cœurs à embrasser le christianisme. Citer les noms Saint Avit, Saint Bômer, Saint Almire et Saint Ulphace, c'est désigner autant de flambeaux qui ont éclairé et gagné bien des âmes à Dieu. L'austère vie qu'ils menaient dans les lieux les plus sauvages de nos environs attirait les idolâtres qui n'allaient d'abord les visiter que pour satisfaire leur curiosité mais qui finissaient par éprouver les douces impressions de la grâce qui devait les enchaîner au Christ.

Il est bien probable que certains lieux de la paroisse, qui était alors couverte de forêts, auront été sanctifiés par quelques-uns de ces hommes de prières et de mortifications qui recherchaient les lieux les plus déserts pour y placer leurs modestes cellules. Une de nos collines a conservé le nom de Mont Saint Avit. Le manuscrit que j'ai sous les yeux prétend qu'elle tire son nom du saint solitaire qui s'y cacha quand il s'enfuit du monastère de Micy et qu'il vint dans le pays de Cenomans, non loin de la petite rivière de la Braye et que ce fut après y être demeuré quelque temps qu'il dut aller se fixer sur l'emplacement où l'on voit aujourd'hui la ville de Vibraye et où ses disciples le retrouvèrent après l'avoir longtemps cherché en vain. Cette colline convenait aux solitaires qui recherchaient souvent les lieux élevés pour se mettre en communication avec Dieu. Sur le sommet de la colline, on trouve une fontaine d'eau vive qui leur suffisait, avec quelques racines, pour leur nourriture. Enfin, le lieu le plus voisin de la fontaine a conservé le nom de Chapelles qu'il ne doit devoir qu'à quelque oratoire que ces hommes de prières ne manquaient jamais de construire près de leurs cellules.

De l'autre côté du Mont Saint Avit, au sud-est de Ceton, sur les rives de la Braye, en un lieu qui était désert, qui portait le nom d'Alba, un autre religieux qui sortait comme Saint Avit du monastère de Micy construisit, en l'honneur de Saint Pierre, un oratoire et près de lui une cellule qui devint bientôt le centre d'une réunion de serviteurs de Dieu. Saint Innocent, évêque du Mans, l'ordonna prêtre dans son monastère et le porta, par ses conseils, à annoncer la parole de Dieu aux populations voisines encore livrées pour la plupart aux erreurs de l'idolâtrie.

Bômer fit beaucoup de fruits, dans le peu de temps qu'il vécut, par son ardeur à la prière, à la prédication et par l'exercice du don du miracle. Il existait alors une colline couverte de bois sur laquelle était un temple dédié aux idoles. On s'y rendait en foule et ce lieu était le théâtre de fêtes pleines de dissolution. Saint Innocent, voyant le succès avec lequel Bômer avait annoncé la parole de Dieu aux idolâtres, l'engagea à diriger ses efforts contre ces restes de l'idolâtrie : le saint abbé rencontra une forte résistance et l'on menaça même ses jours. Voyant cette obstination, il se contenta de jeûner et de prier et bientôt le feu du ciel dévora le temple des idoles.

Bômer mourut le 3 novembre et fut inhumé dans la basilique de son abbaye. Ce fut, en effet, de la vénération des peuples pour le saint abbé que le monastère qu'il avait fondé perdit le nom d'Alba et reçut celui de Saint Bômer.

Almire, qui avait suivi Saint Avit quand il vint se cacher dans nos forêts, se choisit une cellule au bas d'une colline environnée de bois. Il y bâtit un oratoire pour y vivre dans le commerce de Dieu et des anges et dans l'oubli des hommes. Mais la providence avait d'autres vues sur lui. Sa cellule devint bientôt le refuge de nouveaux convertis qui désiraient servir Dieu sous sa conduite, en sorte que l'on vit, en peu de temps, plus de 40 moines réunis dans son monastère.

Il allait au loin prêcher la parole de Dieu et l'on ne saurait dire combien il dut supporter de fatigues et de luttres pénibles parce que le pays était rempli de grossières superstitions. Il s'endormit dans le Seigneur vers l'an 650 et fut inhumé dans l'église qu'il avait fait bâtir sur le sommet de sa colline, au lieu où l'on voit aujourd'hui le village de Gréez.

Saint Ulphace vint aussi du monastère de Micy dans les solitudes du Perche, avec d'autres religieux de la même abbaye, pour y jouir d'une plus profonde retraite et pour y travailler à la conversion des idolâtres. Il fixa aussi son séjour sur les bords de la Braye, en un lieu nommé Apiasus. L'évêque du Mans, Saint Innocent, se plaisait à lui rendre visite parce qu'il avait reconnu ses mérites et sa doctrine. Il l'ordonna prêtre et l'engagea à prêcher l'Evangile. Ulphace s'appliqua à ce ministère avec zèle et fit un grand nombre de conversions.

Ces fervents religieux et solitaires dédiaient souvent leurs chapelles et leurs églises au prince des apôtres. Ceton, à leur exemple, lui avait élevé, de bonne heure, au bas du bourg, une église qui était constamment visitée par des pèlerins qui venaient souvent de fort loin pour l'invoquer.

Vers la fin du onzième siècle, cette église fut donnée aux moines de Saint Denis de Nogent le Rotrou, par Gauthier ChesneL baron de Roger de Montgomery alors Comte du Perche, depuis Comte de Salop en Angleterre. C'est le premier Seigneur de Ceton qui figure dans l'histoire. Il habitait le château de Préz près de l'église Saint Pierre. Bry de la Clergerie, avocat au Parlement, que nous avons souvent consulté, cite en entier l'acte qu'il assure être extrait du cartulaire de Saint Denis de Nogent Le Rotrou, par lequel ce riche Seigneur dispose en faveur de ces moines d'un vaste terrain sur lequel il établit un prieuré amplement pourvu de tous les édifices nécessaires à l'habitation des religieux qui devaient y servir Dieu. Il fit consacrer ce prieuré sous l'invocation de Saint Pierre et lui donna avec ses revenus l'église dédiée à ce saint apôtre. Il ajouta à ce don celui de diverses terres, d'un étang fort poissonneux, de divers droits de pêche dans ses rivières et réservoirs, celui de moudre gratis à son moulin situé dans la chaussée de l'étang appelé aujourd'hui le Moulin du Pont.

Il accorda, en outre aux religieux une place de moulin appelée encore le Moulin aux Moines, au bas de la petite colline Tedbard, la liberté de faire paître leurs porcs et ceux de leurs gens dans toutes les forêts avec le droit de prendre en icelles tout le bois nécessaire à leurs constructions, ustensiles de chauffage... il se réservait seulement la forêt de Corbon.

Il leur donna enfin une autre église, de Préz à St Nicolas, avec ses dépendances, en leur imposant l'obligation de prier Dieu pour le repos de son âme et pour tous ses parents défunts.

La charte de fondation fut rédigée en présence des Seigneurs et barons du Perche assistés des personnages dont les noms suivent :

- Noël, évêque du Mans, diocésain
- Gouhier, doyen deux
- Geoffroy, archidiacre
- Fulchrade, archiprêtre
- Eudes et Théogard, chanoines
- Roger de Montgommery
- Robert et Hugues de Bellême, ses deux fils
- Guillaume Goët, Comte du petit Perche
- Guilfier de Villers Bernard, Sire de la Ferté
- Rotrou de Montfort
- Tuil drain de Riveray
- Richer et Gérard, inspecteurs des forêts
- Jaillier de Fay

et plusieurs autres Seigneurs et personnages illustres de l'époque.

En 1902, nous voyons Gauthier Chesnel figurer comme témoin à la donation que Robert II de Bellême, son suzerain, fit de l'église Saint Léonard aux religieux de Marmoutiers de Saint Martin du vieux Bellême. Cette église fondée et bâtie par Guillaume de Bellême, bisaïeul de Robert, s'écroula en 1711 et fut définitivement démolie en 1788.

il est aussi parlé de Gauthier de Chesnel dans un cartulaire de la bibliothèque impériale à l'occasion d'un don que Geoffrod de Loré avait fait au prieuré de Tuffé, dans sa propre maison de la Ferté, mais le seigneur dominant refusa son acquiescement : c'était Gauthier Chesnel. Le prieur de Tuffé, Albert, dont l'esprit conciliant avait déjà aplani plus d'une difficulté de ce genre, se rendit à la Ferté et se rencontra chez l'opposant avec un ami commun, Théodorric Bourgonnel, où se trouvaient aussi le Seigneur châtelain, le prévôt et le maire majeur. Là, Gauthier Chesnel confirma la donation. Monsieur l'abbé Charles, qui rapporte ce fait dans son introduction à l'histoire de la Ferté, ajoute ensuite :

« sans grand effet d'imagination, on se représentera cette scène et ses acteurs et on les trouvera peu différents de ce qu'ils seraient aujourd'hui. Au lieu d'une question de code civil, c'est une question de droit féodal, encore assez peu claire à cette époque, qui les divise. Un ami commun les réunit dans sa maison et là, doublement réconfortés peut-être, comme le dirait et le penserait Rabelais, ils se sont mis d'accord. Voilà l'histoire prise sur le fait de cette époque, on ne veut voir que les barons juillards et les preux chevaliers, l'exception au lieu de la règle, mais les chartes ne nous permettent plus de les juger ainsi. »

Ces réflexions sembleront justes à ceux qui voudront s'appliquer à une étude sérieuse des chartes de ces temps éloignés et au lieu de s'élever du particulier au général comme on l'a fait, on se convaincra que la justice s'exerçait ordinairement avec droiture envers tous, lorsque les délits étaient évidents. Nous en avons une preuve dans le procès célèbre qui fut jugé sous Geoffrod II à l'occasion de la terre de Messasselle. Deux de nos Seigneurs y figuraient avec éclat.

1° Gauthier de la Motte qui accepta le gant que lui jeta un chevalier nommé Sallier, Seigneur du Grand Fay en Berd'huis

2° Gauthier Chesnel qui déposa contre lui

"et parce que les formes qui se gardaient en ce temps sont belles, j'en ferai transcrire le jugement" dit l'historien Brie de la Clergerie que nous allons suivre fidèlement.

Le Comte du Perche eut l'occasion de faire le siège d'un château fort dont l'emplacement est resté inconnu. Robert de Messasselle qui l'accompagnait, blessé au cou par une flèche venue des assiégés et se voyant en danger de mort, fit une donation en faveur de l'abbaye de Saint Denis en présence de plusieurs Seigneurs, de Rotrou II, Comte du Perche et de son fils aîné, Geoffroy.

Ce legs fut l'occasion de grands plaids, que Geoffroy II tint dans la suite publiquement dans la grande chambre du chapitre de Saint Denis. Le Seigneur de Messasselle avait survécu à sa blessure et n'était mort que 10 ans après sa donation. Peu avant de mourir, il se fit transporter à l'église et déposa sur l'autel un acte itératif de cette donation et pour donner un caractère plus complet de sa libéralité, il l'accompagna du symbole de la tradition ou dessaisissement : c'est à dire d'un petit instrument en fer, rappelant par sa forme et sa proportion un coulter de charrue (cutellus) que le plus grand nombre des auteurs qui se sont occupés de l'histoire du Perche traduisent par canif ou couteau.

Après qu'il eut rendu le dernier soupir, les religieux se chargèrent de ses funérailles, recommandèrent son âme à Dieu, et inscrivirent son nom comme bienfaiteur, afin qu'il eut part à leurs bonnes oeuvres. Deux seigneurs, Jean d'Avron et Gohier, son frère, revendiquèrent ces biens, non seulement, aux religieux mais s'en emparèrent à leur préjudice.

Geoffrod fit citer les contestants devant lui, en présence d'un grand nombre de Seigneurs, sages et nobles chevaliers, convoqués exprès par les deux parties sur son ordre et après avoir fait avancer leur félonie aux deux Seigneurs, leur fit restituer ce dont ils s'étaient indûment emparés. Après cette contestation, Sallier réclama ces biens comme lui appartenant à titre d'héritage, affirmant qu'il en avait été injustement dépouillé par le donateur. Il y eut, cette fois, sur la possession débat et conquête. Les parties furent interrogées par Geoffrod, elles le furent aussi par les sages qui composaient, sous sa présidence, comme un jury qui discutait et délibérait sur l'affaire et prenait part au jugement. Les religieux de Saint Denis prouvèrent que, du vivant même de Robert, ils avaient possédé pendant 10 ans.

Sellier, leur adversaire, vit bien qu'il allait être débouté de sa demande et n'insista point. Il se contenta d'assurer qu'il n'avait pas connaissance de ce fait. Gauthier de la Motte se leva et lui donna un démenti en présence de toute l'assemblée. Il lui rappela qu'il l'avait informé depuis longtemps de la donation de cette terre faite à l'église.

Plusieurs Seigneurs de distinction :

- Bernard de la Ferté
- Gauthier Chesnel du château de Préz
- Hugues le Noir de Bonneval
- Girard Cabrolus
- Guillaume Anatonus

offrirent de jurer, la main appuyée sur les saintes reliques, qu'ils avaient entendu Gauthier et que ce qu'il venait d'avouer était conforme à la vérité. Le combat et le serment furent déferés et acceptés par Gauthier de La Motte mais Sellier refusa et confessa ses torts : il fut définitivement et honteusement débouté de ses prétentions et condamné à payer une lourde amende.

Le monastère de Nogent eut dans la suite beaucoup d'autres bienfaiteurs parmi lesquels nous voyons figurer plusieurs Seigneurs de Ceton.

G. Ferré, surnommé Simon, lui donna, du consentement de sa femme Hersande, sa part susdénommée avec cimetière, dîmes de pain, de vin, de chandelles, de deniers de lin, de chanvre, de grains, de porcs, d'agneaux et de tous droits de coutumes ou redevances féodales. Il lui céda ce qui lui appartenait en propriété dans l'église de Ville-Neuve. A tous les dons ci-dessus, il joignait celui de l'église de Saint Nicolas de Ceton, située au quartier de l'Ecu, avec toutes les terres en dépendant, puis le droit de bâtir un moulin au-dessous de cette église. Il permit, plus tard, aux religieux de laisser paître dans ses bois, leurs porcs et ceux de leurs gens puis enfin, il leur donna la part qui lui revenait de la dîme de Ceton et dans tous les bois et autres propriétés foncières de cette paroisse.

Robert Leclerc donna le droit qu'il avait en cette église de Saint Nicolas.

Un troisième de Ceton, nommé Robert, donna une terre joignant le bourg, nommée Crotte-Avoine, avec un droit de dîme sur la paroisse ainsi qu'un autre droit de même genre sur tout ce qu'il possédait à Ceton.

Dreux Denis le Mouche de Ceton donna tous les droits qu'il possédait sur le moulin près de l'église Saint Pierre.

Hugues de Barley donna la troisième partie de la dîme de Ceton à la charge par les moines de recevoir un de ses fils religieux dans leur maison, Guillaume de Montgâteau un droit de dîme dans la paroisse, Foucher de Bray, la terre des Planches en Ceton, Richer, chapelain de Gauthier Chesnel, Seigneur de Préz, les droits de dîme qu'il avait sur la paroisse.

Dans l'acte de donation que leur avait fait ce dernier Seigneur, en ce qui concerne le prieuré et toutes ses dépendances, il avait eu soin d'y faire insérer la ratification de son frère, Yves Chesnel. Il lui fit don en même temps d'une haquenée blanche, cheval magnifique, dont il se servit pour faire le voyage de Terre Sainte à la suite de Rotrou III, dit le Grand, lors de la première croisade en 1096.

Le père et la mère de Rotrou vivaient encore lorsque la croisade fut prêchée par Pierre l'Hermite. Rotrou prit congé d'eux après avoir reçu leur bénédiction et se mit à la tête de ses troupes dans les premiers mois de l'année pour aller rejoindre les autres croisés, dont l'armée forte de 700 000 hommes, comptait dans ses rangs 300 000 français.

Notre baron Gauthier Chesnel et Raoul de Préz, Sire de la Motte, réunirent les Seigneurs et les chevaliers de leurs domaines, qui furent escortés à leur tour de leurs hommes d'armes, pour suivre Rotrou dans les champs de la Judée et combattre sous l'étendard de la Croix

L'armée fut divisée en 3 corps. Rotrou et nos Seigneurs, avec leurs hommes, firent partie de la division confiée au général en chef.

Ils furent assez heureux au début de leur campagne. Ils forcèrent les Turcs, qui défendaient vigoureusement la ville de Nicée, à se rendre après un siège de trente jours. Dans l'Anatolie, ils s'emparèrent d'un grand nombre de places, où ils mirent des garnisons, mais ils eurent beaucoup à souffrir en Syrie. Antioche, capitale du pays, était bien fortifiée ; on y comptait au moins 300 tours ou bastions. Après un siège de plusieurs mois, pendant lesquels plus de la moitié des troupes périrent de faim, de maladies ou de misère, les chrétiens, résolus à vaincre ou à périr, se décidèrent à une bataille générale. Leur courage, stimulé par le désespoir, leur valut une victoire complète. Mais, à peine étaient-ils entrés dans la ville, qu'ils furent cernés par une armée formidable de plus de 300 000 infidèles. Pendant 26 jours, les croisés furent réduits de nouveau à la plus affreuse famine. Dans cette désolante situation, ils résolurent de tenter, comme la première fois, le sort des armes dans une bataille rangée.

Les chefs et les soldats, après s'être confessés et préparés à la mort, se décidèrent à vaincre ou à s'ensevelir sous les ruines de la ville. On partagea en 12 corps toute l'armée. Rotrou III fut chargé de commander la dixième dans laquelle se trouvaient nos nombreux chevaliers et Seigneurs. L'action s'engagea. Les chrétiens se ruèrent sur les musulmans avec une ardeur qui tenait du délire. Le champ de bataille fut bientôt jonché de morts et de mourants, les bataillons infidèles furent enfoncés. Une seconde fois, la victoire était aux chrétiens. Ce fut le 28 juin 1098 que cette victoire fut remportée.

L'année suivante, nos croisés arrivèrent le 7 juin devant Jérusalem, après avoir perdu bien des leurs dans différents sièges et par suite des fatigues d'un si long voyage. Lorsqu'on allait commencer le siège, un Seigneur percheron, Hugues de Sulgey, Sire d'Igé, près de Bellême, cet intrépide chevalier qui, 17 ans auparavant, après avoir tranché la tête à la trop fameuse Mabile de Bellême, au château de Bure près de Caen, s'était vu contraint de quitter sa patrie pour se dérober à la vengeance de Talvas, vint les trouver et leur raconta comment il s'était retiré en Asie au service de l'empereur Alexis. Il leur offrit ses services qui furent reçus avec empressement. Le Sire d'Igé, joyeux de retrouver des compatriotes qu'il n'avait point vus depuis longtemps et de signaler sa valeur sous les bannières de sa chère patrie, seconda puissamment ses frères d'armes en leur faisant connaître les moeurs des Musulmans, leurs stratagèmes et leurs tactiques. Depuis plus de seize ans qu'il était exilé dans ces lieux, il connaissait à fond les coutumes des habitants du pays. Le jeudi 14 juillet, une première attaque fut engagée mais, interrompue par la nuit, elle recommença au point où le Sauveur expira dans ces lieux. Jérusalem est aux chrétiens ! et partout en un clin d'oeil, l'étendard sacré de la Croix flotte glorieusement sur les remparts abandonnés et annonce au loin la défaite des Musulmans. Nos croisés, après cette victoire, donnèrent une nouvelle preuve de leur piété : ils se dépouillèrent de leurs habits sanglants et se dirigèrent, à la suite de leur chef, les pieds nus et la tête découverte vers l'église de la résurrection.

Bientôt, Rotrou pense à quitter la Terre Sainte pour revenir avec les siens dans sa patrie. Gauthier Chesnel, Yves son frère et Raoul de Préz revinrent avec lui. On voit leurs noms figurer après la croisade sur les actes publics, mais on ne sait pas s'ils avaient perdu un grand nombre de vassaux qui les accompagnaient à leur départ. Vers l'an 1145, les Seigneurs de Ceton firent bâtir, hors du bourg, sur le bord du chemin qui conduit à la Motte, une maladrerie pour y retirer les malheureux atteints de la lèpre. Cette hideuse maladie était antérieure aux croisades. Elle avait été apportée d'Orient par les nombreux pèlerins qui, dès le dixième siècle, allaient en dévotion au tombeau du Christ : les guerres saintes ne tirent qu'en augmenter l'intensité. C'était, de toutes les maladies, celle qui inspirait le plus d'horreur à nos aïeux. Les lépreux étaient non seulement abandonnés mais renoncés de leurs proches. Nos seigneurs, mus par le sentiment d'une généreuse compassion, dotèrent cet hospice de tous les biens nécessaires pour subvenir à leurs besoins. Ils y firent aussi élever une chapelle dédiée à Saint Gilles pour qu'ils ne fussent pas privés des consolations de la religion. En 1754, c'était le Sieur Bordier qui était titulaire de la chapelle et de la maladrerie.

La déclaration des domaines faite par le Seigneur de cette époque nous fait connaître une singulière obligation imposée à ce titulaire : il était tenu de donner à dîner le jour de Pâques aux Seigneurs et dames de la Motte, à leurs enfants, leur écuyer, page, chapelain, à leurs chevaux, chiens oiseurs, à leur procureur fiscal et autres officiers et domestiques, à l'issue de la grand'messe. Faute de ce faire, le susdit chapelain payait une amende de 10 et il était condamné à donner ce dîner.

Le jour de l'Ascension, le clergé se rendait processionnellement à la chapelle et on y conduisait les enfants auxquels on faisait dire des évangiles pour les guérir de la peur. Ce pèlerinage, qui était très fréquenté, n'a cessé qu'en 1810 parce que le propriétaire fit démolir la chapelle mais la fontaine des lépreux existe toujours.

La charité de nos Seigneurs n'avait pas oublié l'indigence en proie à la douleur. Indépendamment de la maladrerie, un hospice avait été fondé, dans la rue de la Barre, nommé l'Hôtel-Dieu, pour recevoir les malades, les blessés, les vieillards infirmes et les enfants abandonnés.

A l'époque où une croisade était prêchée par Foulques, curé de Neuilly sur Marne, la quatrième croisade, le Perche avait pour Comte Geoffroy IV, dont le zèle pour la religion ne connaissait pas de bornes. Il n'hésita pas à prendre la Croix et communiqua son enthousiasme à tous les hauts barons et Seigneurs du Perche. On se disposait à partir au retour du printemps de l'an 1202, lorsque le pieux Comte succomba d'une maladie. Il désigna son frère Etienne pour le remplacer dans le commandement des troupes et conduire ses braves chevaliers à la délivrance du saint sépulcre.

Le Sire de Ceton, qui avait réuni ses hommes d'armes, le suivit et combattit à ses côtés au siège d'Andrinople qui leur fut funeste car, après s'être battu avec un acharnement impossible à décrire, Etienne, hors d'haleine et sans force, entouré d'une nuée d'ennemis, tomba sur le théâtre de sa bravoure, environné des cadavres sanglants et mutilés de ses vassaux, compatriotes et compagnons d'armes. Il est regrettable que l'histoire n'ait pas conservé le nom de ces nobles chevaliers qui succombèrent avec leur Comte en défendant la cause de Dieu.

En 1229, les forteresses de Ceton ouvraient leurs portes à la Reine Blanche, mère de Saint Louis, après la victoire qu'elle remporta sur Robert, Comte de Dreux, surnommé Maucler, qui avait usurpé la ville de Bellême.

En 1236, un Seigneur de Ceton, nommé Guillaume, vendait au chapitre du Mans, tout ce qui lui appartenait dans les Seigneuries de Cormes et de Courgenard

"Guillaume de Ceton vendit.... omne jus quod habebat in villacario de Cormus."

Cormes précède la Ferté en qualité de chef-lieu du Vic des bords de l'Huisne. En 1284, le Seigneur de Ceton était Guillaume Chevreuil, sorti d'une maison des plus florissantes du Perche. Il était l'aîné de Nicolas Chevreuil, Seigneur de Soligny, qui fit avec son consentement, diverses donations à l'abbaye de la Trappe.

En 1335, la Seigneurie de Ceton fut mise au nombre des terres formant l'apanage de Charles Second, Comte d'Alençon et du Perche. Il était surnommé le Magnanime et avait assisté, en 1328, au sacre du roi Philippe de Valois, son frère, et prit part au combat de Mont-Cassel, contre les Flamands qui avaient laissé 19 000 hommes sur le champ de bataille

"- et fut l'honneur de la dite bataille - ajoute Bry, audit Charles qui y fut blessé."

On le retrouva, en 1330, lieutenant général du Roi, son frère, chassant de Xainte les Anglais.

Le 12 mai 1335, Philippe de Valois, voulant le récompenser et lui donner en même temps ce qui lui revenait de la succession de leur frère Louis de Valois, mit la Seigneurie de Ceton avec plusieurs autres au nombre des terres formant l'apanage de Charles. Celui-ci épousa en deuxième nocces l'année suivante Marie d'Espagne, fille de Dom Ferdinand d'Espagne et veuve de Charles d'Evreux, Comte d'Etampes, pair de France mort depuis deux mois le 5 septembre précédent, trois jours après la mort de la première femme de Charles.

Le domaine de la nouvelle Comtesse, qui se montait à une valeur de 7 000 livres, fut assigné par son mari sur la Seigneurie de Ceton et plusieurs autres riches domaines.

Marie d'Espagne donna quatre enfants à son mari, deux renoncèrent au monde.

Charles, qui était l'aîné, entra dans l'ordre des frères prêcheurs et se distingua des autres par l'éclat de ses vertus et sa profonde humilité. Tout Prince de sang qu'il fut, il portait la besace et allait à son tour mendier le pain de l'aumône.

Le quatrième, nommé Robert, épousa en 1374, le 5 avril, Jeanne de Rohan dont il n'eut qu'un fils qui mourut avant lui. Il partagea pendant quelque temps la gloire et les travaux militaires de Bertrand Duguesclin. Son amour pour la gloire lui faisait rechercher de préférence les postes les plus périlleux. On le voyait toujours à la tête de l'armée, le premier à frapper et le dernier à quitter le champ de bataille.

Après sa mort, Jeanne de Rohan reçut des héritiers de ce Prince la châtellerie de Ceton pour son domaine : ce qui la fit appeler Jeanne de Ceton par quelques chroniqueurs. Mariée en deuxième nocce à Pierre II, Sire d'Amboise, elle donna, conjointement avec son mari, la terre et le fief de Belle-Josse en toute propriété à un fils naturel de Robert nommé le bâtard du Perche.

En 1412 Jean de Roseni-Vignen, de la famille des sires de Beauvais en Ceton, fut fait prisonnier par le connétable d'Albret de Saint Pol, ennemi du Duc d'Alençon, Comte du Perche. Un grand nombre de Seigneurs s'étaient réunis pour défendre Saint Rémi du Plain, dans le Somois. Ils avaient à leur tête Raoul de Gancourt et composaient un corps de 800 combattants. Raoul forma le dessein de surprendre les assiégeants et marcha à la faveur de la nuit, le 10 mai. Un déserteur s'était dérobé de son armée et avertit le connétable de sa résolution. Celui-ci dépêcha plusieurs Seigneurs et chevaliers pour aller reconnaître les forces, l'ordre et la contenance des troupes du Comte du Perche.

Pendant ce temps, il fit déployer sa bannière, longea ses soldats dans la plaine et fit ses dispositions de manière à prévenir ceux qui croyaient le surprendre. Dès qu'ils parurent, ils firent pleuvoir sur eux une grêle de flèches et de traits. Le désordre devint général parmi les troupes de Raoul. Les chevaux blessés qui ne précipitaient pas les cavaliers dans l'étang de Gué-Chaussé, qui se trouvait là, les emportaient dans les rangs ennemis où ils se perdaient eux-mêmes.

On amena au connétable environ 80 prisonniers, au nombre desquels se trouvait Messire Jean de Roseni-Vignen, qui ne racheta sa liberté qu'en donnant une forte rançon.

Au mois d'août 1417, Henri V, roi d'Angleterre, qui s'était entendu avec l'infâme Duc de Bourgogne, débarqua en France à la tête d'une puissante armée et s'empara de plusieurs villes fortes de Normandie. Vers le milieu d'octobre, une partie de son armée se jeta sur le Perche et, bientôt, les soldats anglais se rendirent maîtres de Bellême, sans qu'il leur en coûtât ni sang ni effort, parce que la ville, dépourvue de munitions et de moyens de défense, ne jugea pas à propos d'opposer une résistance inutile. D'après Charles Warwick, il fit néanmoins piller et saccager les maisons des habitants.

Ceton, qui était à cette époque une ancienne ville, d'après un manuscrit intitulé « Antiennes de Ceton » trouvé dans les archives de l'ancienne châtellerie, fut aussi détruite par les Anglais ou Beaufort vers l'an 1424.

Ses forteresses consistaient :

1° dans le château de Préz habité premièrement et ensuite par la famille de Boisguyon et de Vauguyon.

Il était situé près de l'église Saint Pierre, du côté du couchant et dont la tour actuelle, construite sur le modèle du donjon du château de Saint Jean de Nogent Le Rotrou, en était le donjon.

De cette ancienne forteresse, il ne reste que la tour, car le conseil municipal a mis un acharnement inexplicable à faire disparaître la maison du concierge et les prisons de l'ancienne châtellerie qui existaient encore et qui rappelaient à la génération présente ce lieu, qui fut très important si l'on en juge par les ruines que l'on a souvent rencontrées aux environs, notamment dans le jardin appelé le Clos du Château. Comme tous les monuments de ce genre au Moyen Age, il avait un pont-levis et était entouré de fossés.

Son enceinte comprenait ce que l'on appelle encore le clos du jardin du château et tous les autres jardins qui en ont été détachés et qui se trouvent entourés par ce que l'on appelle encore les fossés, où coule l'eau de la fontaine du lavoir public et la rivière du Merdereau, passant entre cette ancienne enceinte et le pré du château. Cette enceinte comprenait encore l'église Saint Pierre, le Moulin du Pont ou du château, l'ancien prieuré et une partie du Pont Bique où se trouvait un grand étang et était borné au midi par la Maroisse.

2° un autre château fort existait dans le quartier de l'Ecu, duquel on découvrait celui de Montmirail et qui était entouré de remparts appelés remparts de Saint Nicolas parce qu'ils renfermaient l'église dédiée à ce Saint.

Une partie des anciens souterrains existent encore. C'est de ce côté qu'on suppose que les Anglais s'étaient portés pour assiéger Ceton. Il y a une pièce de terre, qui a conservé le nom de champ de bataille, qui se trouve près du lieu où s'élevaient les remparts de Saint Nicolas, sur le bord du chemin appelé le tour de Ville, qui passe près de l'ancien calvaire pour gagner le bout de la Ville.

Les Seigneurs, qui comptaient sur leurs remparts et sur l'ardeur de leurs vassaux, durent leur opposer une vigoureuse résistance, car il y eut beaucoup de morts. Différentes fois, en creusant les caves situées sur la place, on a découvert des monceaux d'ossements mêlés de chaux et de charbon. On y a aussi trouvé de vieilles armures et différents cercueils en grès, dont l'un en 1817 et l'autre en 1818. Un pareil cercueil avait déjà été trouvé en 1806 dans un champ voisin appelé les Carrières. Du même côté du bourg, sur la route de Nogent à la Grande Marre, un autre cercueil en plomb renfermant une épée et des cheveux fut trouvé en 1824.

Ceton, comme tout le Perche, eut à gémir sous la domination des Anglais jusqu'en octobre 1449. Après leur départ, c'était Jean II, dit le Beau, qui possédaient nos forteresses démantelées. Il s'était distingué pendant la guerre, mais ne recevant pas du Roi Charles VII les honneurs qu'il croyait dus à ses services, il voulut s'en venger, en traitant avec les ennemis qu'il avait combattus. Dénoncé, arrêté et convaincu, il fut condamné à mort le 14 octobre 1458 et enfermé au château de Loches. Tous ses biens furent confisqués au profit du Roi. René, fruit de son union avec Marie d'Armagnac, avait vu le jour en 1440, pendant que les Anglais occupaient nos contrées et avait été élevé à la cour de Charles VII et de Louis XI. Il obtint sa grâce et reçut plusieurs fois de la part du roi, la promesse, à cause de sa grande loyauté et de ses services, de succéder à tous les honneurs et à tous les biens de son père.

Par lettres patentes du 20 janvier 1467, Louis XI restituait à René tous ses biens. Le 30 mars 1477, de nouvelles lettres lui accordèrent la collation de la Maladrerie et de l'Hôtel-Dieu de Ceton. De si grandes faveurs ne l'empêchèrent pas de se brouiller avec le Roi. Il paraissait rarement à la cour à la fin de sa vie, et mourut le jour de la Toussaint 1492 dans une maison de plaisance que les ducs, ses ancêtres, avaient fait bâtir dans le parc d'Alençon. Sa veuve eut soin de faire embaumer son corps qui fut déposé dans un caveau au milieu de l'église Notre Dame.

Il avait une fille naturelle, nommée Marguerite d'Alençon, qui avait épousé le 15 juillet 1485, Jacques de Boisguyon, son échanson, Seigneur de la Rousaye. En faveur de ce mariage, il avait donné à ces nouveaux époux la terre de Ceton, évaluée à 2 000 livres. Ce don fut le sujet d'une contestation avec le frère Odet de Beugé, religieux, prieur du prieuré. Les concessions, que Gauthier Chesnel, son fondateur, avait faites aux moines, avaient déjà été bien des fois un sujet de difficultés pour les châtelains qui lui avaient succédé. Jacques de Boisguyon, pour y mettre fin, signa avec le frère Odet, le 15 avril 1495, une transaction faite par devant René Guyard, notaire à Ceton, et jouit tranquillement ensuite de la donation du duc René. Marguerite, sa femme, ne lui donna qu'une seule fille, Anne de Boisguyon, qui épouse Dominique d'Arquemont, fait prisonnier de guerre en 1514. Elle eut de ce mariage, Philippe d'Arquemont de Boisguyon, Seigneur de Ceton en partie.

Dans la suite, la princesse de Guimenée, Dame de Montgâteau, fit l'acquisition de ce qui restait aux descendants de la famille de Boisguyon, de la châtelierie et de la terre de Ceton. Elle eut pour héritier Monseigneur le Duc de Monbazon pour partie et, pour autre partie, Messire René de Trochet, chevalier, Seigneur de la Prousterie. Le 3 décembre 1576, Jeanne de Prèz, dame d'icelle (dame de Prèz) rendait la châtelierie de Ceton à François, fils de France, frère unique du Roi, qui fut le dernier Comte du Perche. Sa mort amena la réunion du Perche à la couronne, dont il ne fut distrait qu'en 1771 par Louis XV, qui le donna en apanage à son petit fils, Louis Stanislas Xavier de Provence, qui devint Roi de France sous le nom de Louis XVIII.

Lorsque la Révolution éclata, il y avait longtemps que la châtelierie appartenait à la famille de Turin, qui était venue du Lyonnais habiter le château de Glaye. Nous avons eu sous les yeux un grand nombre d'actes notariés sur lesquels figuraient les hauts et puissants Seigneurs de Turin. En 1706, Dame Marie Angélique de Vézai se trouvant veuve, fit une déclaration pour parvenir au rachat de la châtelierie en sa qualité de tutrice de ses enfants : Messires et Demoiselles de Turin. Une infinité de fiefs et de domaines se trouvaient réunis en 1788 à cette châtelierie. Nous le voyons par une déclaration, datée du 4 avril conçue en ces termes :

"Déclaration des châteleries de Ceton et de la Motte, du Fée sur Huysne, domaines, vassaux, cens, routes, droits et devoirs en dépendant que Nous, Charles François Philibert, Marquis de Turin, Seigneur des dites châteleries, des hautes justices de Jault, Monvillain, Les Alleux, les Haies, la haute Martinière, des fiefs et Seigneuries de Montgâteau, le Plessis, Glaye et autres lieux, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, ancien capitaine de dragons, tenons et reconnaissons tenir du Roi, notre Sire et Souverain Seigneur aux devoirs de foi hommage. "

Au nombre des vassaux qui sont désignés dans cette déclaration, nous trouvons :

- le Marquis de Montéclair, pour son domaine, haute, moyenne et basse justice de Saint Denis des Coudrais,
 - le Seigneur de Saint Denis sur Huisne près Mortagne
- et beaucoup d'autres que nous ne pourrions consigner ici sans nous exposer à devenir fastidieux.

Nous n'avons encore parlé que des châteaux de Prèz et de Saint Nicolas, qui sont détruits aujourd'hui, mais il existait à Ceton au Moyen Age beaucoup d'autres habitations féodales. Il n'est peut-être pas de commune_dans le Perche qui en eut autant, si nous jugeons par celles qui nous restent, à savoir :

LA MOTTE

Au sud-ouest du bourg, on aperçoit une butte artificielle : c'est la Motte, ancienne forteresse celtique qui fut occupée par les Romains. On y voit également les restes bien remarquables d'un donjon du Moyen Age qui avait ses souterrains et ses prisons, qui ont été détruits. Sur le sommet de la butte, on trouve un camp, avec ses remparts en terre qui sont maintenant couverts d'arbres et qui empêchent le visiteur de contempler à son gré le vaste horizon qui s'étend du côté de Saint Ulphace.

Le vieux manuscrit trouvé dans les archives affirme que, dans les environs de cette butte, il y a une cloche que l'on y a enfermée dans les temps de troubles.

Le premier Seigneur de la Motte connu dans l'histoire, c'est Raoul de Prèz qui fut en la Terre Sainte avec Gauthier Chesnel à la suite de Rotrou III et qui avait figuré avec éclat dans le procès jugé au monastère de Saint Denis. Il avait aussi été convoqué, avec beaucoup d'autres Seigneurs, par Robert II de Bellême pour déposer comme témoin, dans une grave contestation qui s'était élevée entre les moines d'Orléans et ceux de Jumièges, ordre de Saint Benoît.

A la fin du XIX^e siècle, la Motte appartenait à Monsieur Le Trône, qui fit réparer avec une rare intelligence, ce beau manoir du XVI^e Siècle, qui est aujourd'hui la propriété de Madame la Générale Chabert.

MONTGATEAU

En face de la Motte, à une faible distance du château de Glaye, sur la route de Ceton à la Ferté Bernard, on aperçoit Montgâteau, ancienne tribu celtique ou normande, qui avait aussi son camp et dont les Seigneurs, dit Monsieur Fret dans ses chroniques percheronnes, étaient en grande considération dans la province et portaient le nom de leur manoir. Il a été bâti dans le courant du XVI^e siècle. On voit, à la principale façade, en regard du bourg, une belle tourelle à pans coupés, au haut de laquelle se trouve un petit appartement qui offre la plus belle vue de la contrée. Nous ne connaissons pas le nom des Seigneurs qui habitaient Montgâteau avant 1218 mais, à cette époque, il appartenait à un des Rotrou, qui assista à l'inauguration de l'église des Clairets qui eut lieu la même année.

Après lui, ce fut Guillaume de Montgâteau qui céda à l'abbaye de Saint Denis de Nogent un droit de dîme sur Ceton.

Vers la fin du XIV^e siècle, Jeanne de Mongastel de Montgâteau, Dame de Blandé, eut le funeste avantage de plaire par sa beauté à Pierre II, Comte d'Alençon et du Perche. Elle épouse dans la suite, par le crédit du Prince, Pierre Coutrel, à qui ce mariage valut la charge de Vicomte du Perche et celle de capitaine de Mortagne. Ils furent inhumés dans une des chapelles de Toussaint de Mortagne où ils avaient fondé une prébende.

Pierre II avait de Jeanne un fils naturel du nom de son père ; il s'appelait le bâtard d'Alençon. Un titre du 4 août le nomma capitaine d'un certain nombre d'hommes d'armes, commandant de la ville et du château de Fresnaye. Il signala sa valeur contre les Anglais et son courage le fit nommé commissaire pour établir des capitaines et des gardes dans tous les châteaux du comté d'Alençon que l'on pourrait enlever aux Anglais. Il donna des preuves de sa bravoure dans un combat naval où commandait l'amiral d'Espagne : Sire Robinet de Braquemont. En 1419, 700 Anglais y perdirent la vie. Le bâtard exterminait tous ceux qui lui passaient sous la main. La mort de son frère Jean 1^{er}, tué à Azaincourt, l'avait rendu inaccessible à tout sentiment de pitié pour quiconque portait le nom d'Anglais.

Vers 1514, la châtelierie de Prèz avait été réunie à Montgâteau, par Madame de Guimenée, dame de Montbazou. Vers cette époque, un Seigneur de Guimenée de Montbazou avait épousé Marguerite, fille du Comte de Laval, et en 1534, Regnée de Laval était dame de Théligny et de Montgâteau comme héritière de feu Regnée de Saint Marc, sa mère.

En 1558, Louis de Rohan, prince de Guimenée, Comte de Montbazou, s'étant distingué dans les guerres de son temps, fut duc et pair de France, sous le nom de Montbazou, par le Roi Henri III. Louis de Rohan, prince de Guimenée et Anne de Rohan, son épouse, firent, le 23 février 1639, l'acquisition de l'hôtel de Lavardin, situé près de la place royale, qui devenait le quartier le plus rapproché de Paris. Cet hôtel devint le centre de toute une société, tantôt frondeuse, tantôt janséniste et austère, suivant les caprices de la princesse.

Elle eut une vieillesse désolée.

Son deuxième fils, le chevalier de Rohan, eut l'incroyable folie de prendre part à un complot qui avait pour but un soulèvement en Normandie. Il fut jugé le 26 septembre 1674 et exécuté le lendemain sur la petite place de Saint Antoine, à deux pas de l'hôtel de Guimenée. La malheureuse ne voulut plus revenir à la place royale, elle passa dans les exercices de piété les dernières années de sa vie et mourut dans sa terre de Rochefort à 80 ans passés.

Pendant tout le cours du XVIII^e siècle, les princes de Rohan Guimenée habitaient volontiers leurs terres et allaient peu à la place royale. Leur hôtel fut vendu le 31 août 1784.

Le Prince de Guimenée était survivancier de la charge de chambellan que possédait son beau père, la princesse était gouvernante des enfants de France. L'hiver, Monsieur de Guimenée donnait à Paris des fêtes somptueuses qui furent suivies d'une catastrophe. Monsieur le Duc de Lauzun, ami de Monsieur le Duc de Guimenée se mit à la tête des affaires du Prince, prit toutes les terres et lui fit une pension viagère.

Dans le siècle suivant, Montgâteau fut vendu une seconde fois par les descendants de Monsieur le Marquis de Turin qui l'avait acheté et réuni, avec plusieurs autres fiefs, à son domaine de Glaye.

LA TOUR

Au nord-est du bourg, on voit, sur une éminence, une construction du XVI^e siècle avec une tourelle assez remarquable : c'est l'ancien fief de la Tour.

Le Pin et le Hamel devaient en dépendre, car nous avons trouvé un Jean de la Tour, Seigneur de ces lieux. Les anciens habitants de Ceton n'avaient pas conservé un souvenir avantageux des Seigneurs de la Tour. Ils passaient dans leur esprit pour avoir fait subir à leurs vassaux des traitements où la cruauté dominait. Nous n'avons pas cru devoir les consigner ici parce qu'ils semblent exagérés, mais il est certain que les abords de ce castel étaient redoutés, surtout depuis qu'un moulin, qui dépendait de ce domaine, s'était enfoncé en terre. Les anciens regardaient cet accident comme une punition divine. Nous avons d'abord douté de ce fait, mais nous l'avons vu affirmer positivement par Monsieur le Marquis de Turin, dans une de ses déclarations.

La Tour fut réunie par la suite à la châtelierie de la Motte.

LAUNAY

Entre la route de Ceton à Authon et celle d'Authon à Cormes, sur le bord de la Maroisse, il y avait un autre fief qui appartenait aux Seigneurs de Launay. Leur château avait ses tourelles, une prison, une chambre de séances... L'architecture est du XVI^e siècle.

Les Seigneurs avaient droit de justice, de garenne, de pêche dans la Maroisse, de même le droit de fuie. A la suite du jardin, il y avait un arpent de vignes et un bois taillis qui bordait la prairie. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un moulin et une ferme.

En 1558, les héritiers et la veuve de Monseigneur de Launay furent convoqués à l'assemblée qui eut lieu au monastère de Launay, mais ils n'y comparurent pas. Dame Marie Souvard laissa le domaine de Launay, en mourant, à son mari, Messire Nicolas du Buisson, chevalier Seigneur de Blanville et de Saint Hilaire des Noyers.

Le 17 décembre 1728 Launay fut acheté par Monsieur le Marquis de Turin qui le réunit à la châtelierie de la Motte.

LE GUE

Plus loin que la Tour, se trouve un vieux manoir converti en ferme qu'on nomme le Gué. La truelle et le marteau du maçon ont fait perdre à cette habitation son cachet du XVI^e siècle. Il ne reste rien de remarquable qu'une petite tour, avec ses meurtrières, dans lesquelles se trouve une statue de Sainte Barbe, laquelle statue tombe en poussière, et qu'on y avait placée parce que cette tour avait été convertie en chapelle. Tout près du Gué, il y avait un moulin qui n'existe plus. Dans les archives de la fabrique de Théligny, il existe plusieurs actes qui nous font connaître plusieurs anciens Seigneurs du Gué, de la Houssaye et du Verger.

La première pièce, datée du 16 juillet 1606, cite Demoiselle Loyse de Turin, veuve du défunt Jehan de Heullant, vivant escuier Sieur du Gué, garde noble de Demoiselles Lucrette et Françoise de Heullant, ses filles.

La deuxième pièce est une transaction du 8 janvier 1635, entre Maître Jean Deschâteau, curé de Théligny et Demoiselle Lucrette de Heullant, propriétaire de la terre du Gué, demeurant à Paris, faubourg Saint Jacques, par laquelle elle reconnaît devoir, à la fabrique de Théligny, deux rentes annuelles, l'une de 6 H et l'autre de 9 H ; ces deux rentes ne sont pas amorties et le fermier du Gué est tenu de les payer tous les ans.

René Rotrou, Seigneur du Gué, demeurant au Verger, reconnut cette rente en 1688, comme héritier de Demoiselle Mesmin, sa nièce, en son vivant femme en deuxièmes nocces de Benjamin de Rotrou. La dite Demoiselle de Mesmin était nièce et héritière de Lucrette de Heullant.

En 1752, le Seigneur du Gué était Jean Baptiste de Rotrou. Sa fille avait épousé Antoine Charles Deshayes de Bonneval, escuier, gens d'arme de la garde du Roi, qui possédait la terre du Meslier dans la paroisse des Etilleux. Il décéda au Gué le 10 septembre 1784. Le Gué a appartenu ensuite à Madame la baronne de Trigar, à la famille de Biouval...

LE MESNIL

Près de la route des Etilleux, à deux kilomètres du bourg, on aperçoit le Mesnil, au milieu d'une prairie baignée par de petits ruisseaux.

L'ancien château a disparu, le nouveau est d'une construction moderne. Il appartenait à la famille Du Mousset, qui était nombreuse. René du Mousset avait épousé la dame Chamgiraut qui lui donna 3 enfants

- Antoine du Mousset

- René du Mousset

- Barbe du Mousset qui fixa sa résidence dans le bourg, lieu de l'Ecu. Elle fit son testament le 20 octobre 1660, gisante au lit, malade, mais saine d'esprit.

"Elle veut que son corps soit inhumé dans l'église de Monsieur Saint Pierre de Ceton, devant l'autel du rosaire, item donne et lègue à perpétuité une rente à la confrérie du saint sacrement et à celle du rosaire érigées en la dite église à chaque an, à commencer au jour de son décès et continuer à perpétuité, à la charge de faire dire pour chaque an, à l'intention de la dite testatrice et de défunt René du Mousset, escuier Seigneur du Mousset, son père, et de défunte Catherine Roger, son aïeule, une grand' messe aux 4 fêtes solennelles et le jour de Saint Pierre es liens, patron et celui du saint rosaire, et à chacune des fêtes de la Vierge que l'on solennise dans ce diocèse".

Le 6 septembre 1688, on voit comparaître à Ceton Maître Antoine du Mousset, diacre, bourgeois de Paris, y demeurant. Un autre abbé du Mousset était chanoine de la cathédrale de Chartres.

En 1723, le Seigneur du Mesnil était Jean de Crasne, escuier. La dernière propriétaire du Mesnil fut madame Marie Françoise Renouard de Saint Loup, veuve du Mousset, qui décéda l'an 1828, pleine de bonté et de vertus, qui a laissé une lampe à la fabrique pour entretenir la lampe du sanctuaire.

Après son décès, cette propriété appartient à Monsieur Lebrun de Charmettes, ancien préfet, membre du conseil d'arrondissement pour le canton du Theil, né à Bordeaux en 1785, auteur de plusieurs ouvrages remarquables dont la nomenclature se trouve dans les chroniques percheronnes de l'abbé Fret.

LE VAUROUX

Le Vauroux qu'on aperçoit sur une éminence, à gauche en revenant du Mesnil au bourg de Ceton, était habité par la famille du Mousset du Mesnil. Vers l'an 1780, c'était Jeanne du Bouchet, veuve du Sieur du Vauroux qui l'habitait. Il appartint ensuite à Monsieur Perrier, avocat à la cour de cassation.

GLAYE

Glaye, sur le chemin de moyenne communication de Ceton à la Ferté Bernard, dépendait autrefois de la commune d'Avezé. Il ne fut réuni à Ceton qu'en 1815. Le château a été bâti vers 1807 à la place de l'ancien par Monsieur Le Marquis de Turin. La chapelle et l'orangerie étaient magnifiques, l'étang est assez vaste et s'étend presque jusqu'à Montgâteau. La famille de Turin vint habiter Glaye après Messire de Crochet, chevalier Seigneur de la Prousterie, gentilhomme de nom et de mérite, allié de la maison de la Frette, si fameux dans les annales du Perche par la bravoure et l'audace de ses chevaliers et celle de la Frette à la maison de Vouvray ou de Vouvrai. Ce Seigneur mourut le 1er novembre 1492 et fut inhumé dans l'église de Notre Dame d'Alençon.

Glaye fut longtemps célèbre, non seulement par la splendeur de ses fêtes mais aussi par le nombreux personnel qui venait y prendre part et s'y fixait comme dans sa propre résidence. Les revenus, quoique bien considérables, finirent par ne plus suffire aux dépenses : le château devint la propriété de Monsieur Paul Auguste de Boisguyon, qui le revendit à Monsieur le Comte d'Armouillé en 1852. Après la vente à Monsieur de Boisguyon, Monsieur le Marquis de Turin, Madame la Marquise, Monsieur Ernest de Turin, leur fils, s'installèrent à Nogent le Rotrou, rue Saint Laurent.

Plusieurs héritages les enrichirent à nouveau. Tous trois sont inhumés dans le cimetière de Nogent le Rotrou, sous deux tombes situées côté droit de la vaste allée qui part de l'entrée principale.

SAINT DENIS

Non loin du domaine de Glaye et de la route d'Authon à Cormes apparaît Saint Denis, ancien fief qui appartenait à la famille du Fay de Saint Denis. On voit figurer un de ses Seigneurs à l'assemblée des trois états qui furent convoqués en 1558.

L'habitation, qui est du XVII^{ème} siècle, a de beaux souterrains qui servent de cave. En 1720, c'était la Dame Marguerite de Champleurier, veuve de Pierre de Bagneux, escuier, Seigneur de Glatigny, qui possédait ce domaine et qui avait le titre de Dame de Saint Denis. Après elle, on voit figurer Philibert Guillaume du Mousset, escuier, Sieur du Mesnil et Germain Antoine du Mousset, escuier, Sieur du Vauroux, officier dans les chevaux légers de la garde du Roi, chevalier de l'ordre de Saint Louis.

JAULT

Le domaine de Jault, voisin du château de Glaye, a toujours été de la paroisse de Ceton. Il avait sa haute justice, sa Seigneurie qui relevait directement de la châtellerie de la Motte. Dès le commencement du siècle dernier, ses bâtiments étaient tombés en ruine et n'ont pas été relevés. Outre ses terres labourables et ses prés, il y avait un bois taillis, une garenne, un étang, un marais et une vigne. Il avait pour vassaux les Sablons, les Très Hauts, Montfrileuse, Chevilly, le Gué aux chevaux, les Vignes Blanches (Le Chataris) et Jault n'est plus aujourd'hui qu'une ferme.

-

BEAUVAIS

Beauvais a été reconstruit au XVII^{ème} siècle, il est placé dans l'une des plus belles positions de la contrée, près d'un bois magnifique, et de l'autre côté, il domine la luxuriante prairie de Ceton qui se trouve sur les bords de l'Huisne entre le Theil et Avezé.

En 1412, il était habité par Jean de Roseni-Vignen, de la famille de Sire de Beauvais qui fut fait prisonnier, comme nous l'avons vu, au siège de Domfront. Ses descendants étaient aussi Seigneurs de Chambois en Normandie. Mais, au commencement du XVII[°] siècle, ils furent obligés d'aliéner cette seigneurie. Après cette aliénation, ils voulurent donner à Gémages, qu'ils possédaient, le nom de Chambois de Roseni-Vignen. Ils avaient même obtenu un arrêt du conseil à ce sujet, mais la paroisse de Gémages ne tarda pas à reprendre son nom primitif. Leur principale habitation était toujours Beauvais. Au début du XIX[°] siècle, Madame de Roseni-Vignen le quitta pour aller habiter la ville de Chartres.

Mais, avant de partir, elle fit don à la fabrique de Ceton de tous les ornements de la chapelle de Beauvais. Les fabriciens se réunirent le 3 avril 1811 pour accepter ce don et chargèrent leur président de faire parvenir à leur bienfaitrice le témoignage de leur reconnaissance et les regrets que leur causait son éloignement.

Par la suite, elle quitta Chartres et fixa sa résidence au Plessis-Dorin, où elle décéda. Ses restes furent déposés dans le cimetière de Ceton.

Queux, qui se trouve dans les environs, sur la commune de Masle, était autrefois un fief avec justice seigneuriale appartenant au Seigneur de Beauvais.

LE CHENE - LA CHARNAUDIERE LA BARRE

Le Chêne est une ancienne habitation qui est de la même époque que la Motte. Il appartenait, en 1788, au Sieur de la Mustière, bailli de Rambouillet. C'est Monsieur Michel Rouillon qui l'a possédé le dernier et qui l'a donné en mourant au Bureau de Bienfaisance.

La Charnaudière semble être de la même époque que le Chêne. Ses croisées sont remarquables, mais la cheminée de la chambre l'est encore plus. On prétend que c'est une ancienne maison de Templiers, mais nous n'avons découvert aucun document à ce sujet. En 1698, Charles Rouillon, Procureur à ce Siège, demeurant au bourg, passe un bail de trois années consécutives avec Louise Boudet, Veuve de feu René Rouillon, demeurant au dit lieu de la Charnaudière, que la prenante a dit bien connaître, avec ses dépendances pour en avoir ci devant jouy et jouyssant encore à présent. Dans la suite, la Charnaudière, passa dans la famille de la Mustière et celui qui la possédait en 1744 était bailli de la Ferté-Bernard.

La Barre, sur le bord du chemin N° 7 qui conduit à Authon, a aussi appartenu à la famille de la Mustière, qui était nombreuse.

René de la Mustière était avocat au parlement de Paris. La Pénillère lui appartenait aussi avec une maison dans le quartier de l'Ecu.

La Barre appartient aujourd'hui à la famille Boulay-Dreux qui l'a héritée de la famille Dreux-Durand.

NEUVILLE autrefois VILLE-NEUVE

A trois kilomètres du bourg, sur la route du Theil, on trouve un village qui est désigné dans les anciennes chartes sous le nom de Ville-Neuve, aujourd'hui Neuville. Il y avait autrefois une église dédiée à Saint Denis, dont il ne restait plus qu'un vieux pignon, dans lequel les deux statues de Saint Denis et de Saint Marc se tenaient encore debout. Cette église devait être très ancienne, puisque nous avons vu le Sieur Guillaume Ferré donner au monastère de Nogent tout ce qui lui appartenait en propriété dans cette église. On croit qu'elle fut minée par les Huguenots dans le XVI^e siècle.

Dans les derniers siècles, la Seigneurie de Neuville était passée dans la famille de Travers, dont un des descendants, Maître François de Travers, était en même temps chapelain du Prieuré et Seigneur de Neuville. Son neveu, Louis de Travers, qui habitait Courtalain, hérita de la Seigneurie après la mort de son oncle. En l'an 1615, Jean de Travers, époux de Dame Françoise Huet, était priseur et arpenteur du bailliage du Perche, receveur et fermier général du Prieuré de Ceton.

L'Anerie, près de Neuville, avait pour Seigneur Nicolas de Travers, prêtre, chanoine en l'église collégiale de Saint Jean de Nogent, qui était en même temps chapelain titulaire de la chapelle Saint Nicolas de l'Ecu. Son chargé de pouvoir, pour Ceton, était Nicolas Dussouchay, escuier, Seigneur des Fossés, officier de feu Monsieur le Prince de Condé, qui avait fixé sa résidence dans le bourg.

LES CHAPELLES - COURGEON

Le lieu des Chapelles est situé, comme nous l'avons vu, sur la butte de Montavit. il appartenait à la famille de Bouju, qui avait constitué une rente de 6 H au profit de la fabrique de Ceton.

Françoise Leseq, d'une noble famille de Champeaux près Bazoches, avait épousé Charles de Bouju, Sieur de Marigny, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis, ancien capitaine de grenadiers, aide-major de la ville de Metz et y demeurant.

Le 8 mai 1723, Dame Marie Nicole de Bouju, veuve de Jean de Crosne, escuier, Sieur du Mesnil, qui paraît n'avoir pas laissé de postérité, fit une donation entre vifs des biens dont elle pouvait disposer à Messire Robert Jean de la Bouillaudière, escuier, Sieur des Championnières et à Demoiselle Françoise de la Bouillaudière, sa soeur.

Jacques Charles de Bouju, Seigneur de Courgeon, fils de Charles feu Bouju, Sieur de Marigny, épousa Demoiselle Marguerite Lecoustellier, dont les ancêtres avaient habité, avant l'an 1300, le château de Saint Paterne, près d'Alençon, qui fut saisi par décret.

Pierre de Gennes, Procureur du Roi au présidial du Mans, dont l'une des filles était mariée à Nicolas Lecoustellier, s'en rendit adjudicatrice au bénéfice de son petit-fils, Louis Lecoustellier, depuis brigadier des armées du Roi. En 1589, Henri IV ayant entendu parler de la beauté de Demoiselle de Courtemenche, femme de Louis Lecoustellier, qui habitait l'hôtel d'Ozé, à Alençon (au bas de la place de la Magdeleine) lui fit cette fameuse visite, qui a donné lieu à l'histoire de la dinde au pot qu'Odolent Desnos traite de fable. Vers l'an 1620, la famille de Bouju se trouvait alliée à la famille de Bellezaise de la Croix du Perche, par le mariage de Philibert de Bouju, escuier, Sieur de Marigny, Seigneur de Chapelles et de Courgeon, qui avait épousé Françoise de Bellezaise.

RIPPE

La châtelierie de Rippé n'avait pas de domaine et fut, comme beaucoup d'autres, réunie à la Motte. Elle était située à l'extrémité de la paroisse, entre la Borde-Gaubert et la Guillaumière. Le Seigneur le mieux connu, c'est Isaac Regnard, qui était archer du grand Prévôt du Mans et qui dut mourir pendant les guerres de religion d'une mort tragique car les quelques lignes qui restaient de son épitaphe, sur le second pilier du sud, au bas de la nef de l'église de Ceton, semblent l'indiquer.

Il est regrettable que les ouvriers en faisant les réparations de l'église se soient permis d'en faire disparaître une partie. La peinture à fresque qui s'est mieux conservée représente Saint Nicolas et, à côté, le sacrifice d'Abraham, et au-dessous on lit :

EPITAPHE SUR LA MORT D'ISAAC REGNARD SIRE DE RIPPE

« Passant qui que tu sois, qui verras de.....
Cy dessoulz est le corps, et au ciel est.....
De cet Isaac Regnard, dont la mort déloyale
Voulut faire trophée à sa barque fatale
Ce corps comme Isaac était assubjety
A un devoir crestien et tenait le parti
de l'Eglise de Dieu, catholique et romaine
Ferme en ce bon advis, quoique la mort prochaïne
Et le couteau tout nud l'eussent fort menacé
De suivre Jésus-Christ il ne s'est pas lassé
Puis pour exterminer le voleur qui sacage
La..... il se range
Du grand Prévost du Mans il était son archer
C..... patient à dénicher
Il p..... cette fausse canaille
Et fit si bien debvoir que non plus que la paille
.....Jusqu'à tant que
devant.....faisant rancher sa tête
l'eussent.....

Il y avait un autre Sire de Rippé, non l'époux de la veuve Pineau mère de Mathurin Pineau, qui était aussi un des subalternes du grand prévôt du Mans. Mais, il n'était pas comme Isaac Regnard assubjety à un devoir crestien et ne tenait pas comme lui, le party de Dieu et de son église catholique et romaine.

C'était Charles de Breil, qui s'était jeté avec d'autres gentilshommes dans les rangs des réformés manceaux, dont plusieurs étaient peu avides de réformes morales, mais qui embrassaient la nouvelle doctrine par esprit d'indépendance. C'était souvent dans la maison de Charles de Breil que se réunissait le consistoire qui s'arrogea le droit d'exercer une inquisition morale dans les familles, en s'enquérant comme chacun se porte en son ménage afin de réparer le scandale. Le Sire de Rippé ne fut pas un modèle pour ses coreligionnaires, qui avaient la prétention d'imposer à l'église, non pas seulement dans ses moeurs mais dans ses croyances, une réforme accomplie sans autorité et en dehors d'elle. Le Sire de Rippé avait besoin de commencer la réforme par lui-même, car la discorde régnait dans son propre intérieur et la dame de Rippé, qui avait à se plaindre de lui, le dénonça au consistoire, qui a décidé le 2 février 1551 que les scandaleux époux seraient appelés à comparaître devant, le 9 du même mois, chez Maître Taron, avocat du Roi. Ils se rendirent à cet appel et furent ouys sur la séparation et divorce dernièrement advenus entre eux sur quoi leur a été fait une remontrance qui fut vaine, car le Sire de Rippé ne se réconcilia point avec sa compagne.

On fit comparaître Mathurin Pineau, fils de Madame de Rippé, qui a déposé en son âme et conscience. L'obstiné mari, au lieu de revenir à de meilleurs sentiments, se compromit bien autrement lorsque la guerre civile eut éclaté. On avait vu partir de sa maison, le jour de la prise de la ville, quelques douzaines de javelines, de pertuisanes, de haliebardes et autres bâtons ferrés, portés par ses serviteurs.

Archives du tribunal du Mans

"Il fut cité à comparaître devant le tribunal du Mans avec les huguenots qui avaient détenu cette ville et château du Mans par force d'armes et aultre, le vouloir, l'intention du Roy et des catholiques et qui avaient brûlé et saccagé les temples des églises de cette ville et pays du Maine, brûlé les reliquaires et les maisons des particuliers.

Le 21 novembre 1562, le tribunal portait l'arrêt suivant contre le Sire de Rippé et de ses complices: les susdits feront amende honorable en chemise, teste et pieds nus, ayant chacun une torche ardente à la main du poids de deux livres et ils seront traînés sur une claie au milieu du marché public de la cour pour être décapités et leurs têtes coupées seront mises pareillement sur le haut des lances aux cinq portes de l'entrée de cette dite ville et y avoir un écriteau déclaratif du nom des têtes".

LA GREVE ET LE CHATEAU DE LA MUTTE

Nous plaçons ici la Grève parce qu'elle dépendait de Rippé avec plusieurs autres lieux qui se trouvaient dans le voisinage et qui ont tous été réunis à la Motte.

Un de ses Seigneurs était Monsieur Servin qui fut remplacé par Monsieur le Comte de Meslay, que nous voyons figurer en 1788 sur la déclaration des châteaux et châteleries à cause du cens qu'il payait pour plusieurs terres, l'une nommée le champ des vignes, l'autre le champ des charmes, contenant vingt arpents, dépendant de son bien des Hayes en Ceton et en Saint Bomer. C'est là que s'élevait le château de la Mutte qui n'a pas attiré l'attention des historiens. Mais voici ce que nous avons trouvé dans les fragments historiques du Perche.

"En Août 1851, Monsieur Letrône, membre correspondant de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, propriétaire de la Motte, suivant les indications qu'on lui avait données dans le pays, visita, à l'extrémité de cette commune, les ruines d'une construction gallo-romaine qui n'avait été décrite par aucun des historiens de la Normandie et du Perche. (Messieurs Rouiller, juge à Chartres et de la Salle, de Mamers, en ont seuls parlé et prétendent que c'était un temple dédié à Venus) et ne sachant pas même que ces ruines avaient pu fixer l'attention de quelque antiquaire, se décida à écrire un court chapitre dont les éléments sont dus aux observations qu'il a faites à ce sujet.

Dans une pièce de terre dépendant de la ferme des Grandes Haies commence Saint Bomer, vers le sud, et dans un autre champ de la Prousterie, commune de Ceton, qui est contigu, on voit des restes de construction que l'on nomme les ruines du château de la Mutte. Les deux pièces de terre sur lesquelles elles sont édifiées portent le même nom (champ de la Mutte). Les fermes dont elle dépendent font la limite de la commune de Ceton vers l'ouest, au point même où les trois départements de l'Eure et Loir, de l'Orne et de la Sarthe se rejoignent. Les ruines se trouvent à une distance de 5 kilomètres du bourg de Ceton, à deux kilomètres de Saint Bomer, à deux kilomètres de Théligny et à deux cents mètres environ du petit chemin d'exploitation. On rencontre à la ferme des Grandes Haies la plus ancienne voie romaine connue dans cette partie du territoire: c'est celle de Cormes conduisant à Authon et allant vers Chartres Elle a été décrite par plusieurs historiens, sa distance la plus rapprochée des ruines est de 400 mètres. La clôture des deux champs, où se trouvent ces ruines, est formée d'un fort talus planté qui semble avoir été établi non seulement pour diviser les terres, mais aussi pour partager, à peu près également, les ruines.

En arrivant sur les ruines, on voit de suite que la démolition a été plus poursuivie du côté de la Prousterie qu'elle ne l'a été du côté des Grandes Haies: une muraille de 35 mètres de longueur, construite régulièrement, est recouverte par le talus qui partage les deux champs, qu'une partie de cette construction est à découvert sur une longueur de 5 mètres du côté de la Prousterie, qu'à ce grand mur viennent se relier d'autres murs, faisant retour en équerre et marquant des divisions égales d'environ cinq mètres. On remarque, dans la partie découverte le long du mur, que l'appareil est joint par un mortier d'une grande dureté et que, sur ces joints, est tracé un filet en creux représentant la régularité de cet appareil. Ceci porte à croire que, dans cet endroit, il y avait une cour intérieure dont la largeur devait être de 10 mètres et demi environ.

On remarque dans ces ruines des restes de murailles qui semblent indiquer l'emplacement d'un petit caveau dont la dimension devait être de 2 mètres 20 centimètres sur 1 mètre 35 centimètres environ.

Quoique ces murailles soient déjà fort avancées dans leur destruction, on en voit encore assez pour reconnaître qu'elles appartenaient à une demeure importante plutôt qu'à un temple païen.

Il est présumable que, si l'on faisait des fouilles à cet endroit, on retrouverait toutes les traces de la distribution de l'édifice et même aussi quelques objets antiques précieux sous le rapport de l'art. En effet, il y a 300 ans environ, dit-on dans le voisinage, que l'édifice a été rasé pour la dernière fois et, comme il est permis de le présumer, le but des démolisseurs était de faire une place à la culture et peut-être aussi de se servir des matériaux pour d'autres constructions. On est tenté de croire qu'à cette époque, déjà si éloignée, l'esprit des recherches n'était pas encore entré dans le goût du public et, l'ignorance aidant, on aura négligé de faire des fouilles permettant de recueillir quelques uns de ces débris qui sont toujours précieux comme antiquités.

En 1847, le fermier des Grandes Haies, Monsieur Rigot, faisant tirer de la marne dans le champ voisin, découvrit sept squelettes rangés côte à côte. A l'inspection des dents, il suppose que ces restes appartenaient à de jeunes hommes, morts dans un combat ou suppliciés. Ces ossements étaient arrivés à un tel état de décomposition, qu'au premier attouchement, ils tombèrent en poussière.

Le même cultivateur rapporta qu'un de ses voisins avait trouvé dans les décombres une pièce de monnaie qui paraissait fort ancienne : mais il ignorait si c'était une pièce romaine.

Les habitants environnants font sur ces lieux des récits, aussi ridicules qu'invraisemblables : nous n'avons cru devoir en tenir compte.

Un savant pense que le nom donné à ces ruines est entaché de corruption, comme beaucoup d'autres dont l'origine est ancienne, et qu'il doit avoir pour étymologie le mot latin "musac", soit que ces restes aient appartenu à un temple dédié aux Muses, soit qu'ils viennent d'une maison de plaisance, lieu de délassement auquel les Muses présidaient.

D'autres ne seraient éloignés de croire que ce lieu, si voisin de la plus ancienne voie romaine, a pu être une des ces hôtelleries fondées par les Romains. Les derniers empereurs avaient pris grand soin de la sûreté des voyageurs. De distance en distance, on rencontrait, sur les chemins publics, deux sortes de gîtes :

- les uns, nommés mutationes, étaient des écuries où l'on trouvait des relais de mulets et de chevaux
- les autres, appelés manciones, étaient des hôtelleries où l'on s'arrêtait pour passer les nuits.

La province entretenait ces édifices à ses frais, en fournissait gratis les voitures et les bêtes de trait, de somme et de monture à ceux qui voyageaient avec un brevet de Prince.

Le mot latin mutationes a pu être traduit Mutte par abréviation. Sur les anciens titres, on trouve aussi les mots de musses ou muses qui pourraient bien venir du verbe muser qui s'applique à l'homme qui s'arrête plus ou moins longtemps ou qui semble être oisif.

Cette seconde étymologie nous semble aussi probable que la première parce que le pays avait beaucoup de relais et que celui-ci se trouvait sur les confins du territoire, tout près du chemin d'exploitation.

A VOL D'OISEAU

Nous allons citer brièvement les autres sites qui semblent n'avoir pas été sans importance mais sur lesquels nous n'avons pas trouvé de longs détails.

La Borde-Château, située entre les Etilleux et le Grand Pavé, était habitée sous le règne de Louis XVIII et de Charles X par Monsieur Pommier, ancien sergent-major dans la garde. La construction n'a pas le cachet d'une haute antiquité.

La Braye, au-dessus de l'Epine et de la Charmois, était un fief qui relevait de la Seigneurie du Gué. René Rotrou, qui habitait d'abord le Verger et qui décéda sur le domaine du Gué, en fut longtemps le Seigneur.

Launai-Guérin appartenait à Messire Lefaucheux, escuier, Seigneur de la Faucherie, vassal de la Motte.

Le Seigneur de la Haye, de la Haute et Basse Martinière était André Leproust, escuier, Seigneur des Alleux.

Le Tertre et la Chevalerie appartenaient à Messire Petigars, Seigneur de la Garenne, les Gouttiers à Messieurs Durand de Pisieux. Une jeune fille nommée Jeanne Champion, dont le parent était chapelain de la Maladrerie, décéda aux Gouttiers à l'âge de 23 ans. Parmi ses dispositions testamentaires, on trouve plusieurs legs en faveur des pauvres et soeurs de charité de Ceton.

En 1744, le Seigneur de Fay était Messire Descorches, ancien lieutenant général d'épée au bailliage du Perche à Mortagne qui avait sa résidence à Sainte Scolasse. Son fils, Pierre Nicolas Descorches, Seigneur de Moulines et Seigneur de la Rosaie, qui relevait de la Seigneurie de la Hantonnière qui avait été réunie à la Châtellenie de la Motte, avait épousé Françoise de Lasseur. Leur logis était situé dans le quartier de l'Ecu. Maître Claude André de Chandebois, escuier, ancien garde du Roi, habitait dans le même quartier, la maison des Seigneurs de la Mustière.

La Pétilière, près de la Chausserie, appartenait à Messire et à Demoiselle de Bruatel, qui habitaient le château de la Beuvrière sur la paroisse de Dancé. On voit encore quelques restes de leurs tombeaux dans le cimetière de cette paroisse.

Le fief de la Poissonnière, sur le Chemin de Ferré, appartenait à Madame Collet de Charambault, qui résidait à Tournefay.

Le Plessis était une Seigneurie qui appartenait à la famille du Mousset. En 1720, Philibert du Mousset le vendit au Marquis de Turin, qui le réunit à la Motte.

La petite Houssaye près le Tuyeau, fut vendue par Louise Armande Caillotte de Gizancourt, Dame de Brige et autres lieux, héritière de haut et puissant Seigneur Charles François Caillote de Gizancourt, son père, lieutenant du Roy en la province de Champagne, Seigneur des Etilleux et du Haut Pin.

A la grande Houssaye, près de la Rosaie, qui appartenait à la famille Tessier, on cultivait spécialement la vigne.

Nous avons cherché, en vain, la résidence de l'honnête famille de Joseph Boucheron qui décéda à Beillé près Connéré et qui y fut inhumé. Son épitaphe, gravée sur une pierre incrustée dans le mur de la nef de l'église, au sud-est, est encore intacte. Nous la donnons ici :

EPITAPHE de Mr Joseph BOUCHERON

entrepailleurs le passant et la vertu

*Le Passant J'arrête ici pensif près cette tombe ombreuse
Je crois qu'y gist le corps d'une ame vertueuse
Encore que son tombeau ne soit point décoré
D'albâtre ni de cuivre en oeuvre élaboré
Qu'il ne soit de pompeuse étoffe revestu
Si est ce qu'en voyant la déesse vertu
Dessus le lamenter il tient je pense enclos
D'un personnage nonneste et la cendre et les os
Pour ce raconte moy déesse je te prie
Quel fut son corps son estre et sa propre patrie
De quelz parents sorty aussi quel fut son nom*

*Vertu Ceton fut sa naissance, il eut nom Boucheron
Issu d'honeste race et qu'il a davantage
Par son propre mérite honoré en lignage*

*Le Passant De quel estat fut-il- Vertu - En ceste seigrie
Fidèle receveur où longtemps sans envoye .
On la veu prospérer des méchants l'ennemy
L'assurance des bons, des affligés l'appuy
Bienvenu chez les grands, aymé du populaire
Et de tous ses voisins un parfait exemplaire
Mais la mort rigoureuse qui consomme chacun
La.fuist (coé tu vois) passer le port commun.*

B.J. Il décéda le 30 juin 1604 B.J.

Le 23 juillet 1558 il y eut, au monastère de Saint Denis de Nogent, une assemblée des 3 états pour la révision de la coutume du Perche.

Le clergé y fut représenté par le prieur de Ceton qui députa à sa place deux ecclésiastiques, Messieurs Jean Binet et Jean Mercier.

Le curé de Saint Pierre de Ceton se fit remplacer par Monsieur Jean Rousseau, son vicaire.

La noblesse y fut représentée par Philippe de Boisguillon, escuier, Seigneur de Ceton en partie, présent en personne et René de Prèz, escuier, Seigneur de la Châtellenie de Ceton, présent en personne, assisté de Monsieur Jean Durand, bailli de Ceton. D'autres y furent appelés et n'y comparurent pas. Ce sont :

- René du Fay, Seigneur de Saint Denis
- Jean de la Tour, Seigneur du Pin et du Hamel en Ceton
- La veuve et les héritiers de feu Monseigneur de Launay en Ceton.

En 1789, la noblesse des environs fut convoquée à l'assemblée tenue à Bellême, afin de nommer des députés aux Etats Généraux. Le Comte du Mousset du Mesnil s'y présenta avec le chevalier Roseni-Vignen qui habitait Beauvais et le Marquis Philibert de Turin.

LE BOURG

Nous n'avons rien de positif sur l'origine du bourg de Ceton.

On pense qu'il n'a commencé à être fondé que vers la fin du V^e siècle, lorsque les Saxons se furent rendus maîtres du Sonnois et la raison qu'on en donne, c'est que son nom dérive du Saxon. Il est situé dans un fond dominé par plusieurs buttes plus ou moins éloignées que nous avons déjà fait connaître. Ses rues sont assez larges mais mal alignées. Elles sont au nombre de quatre, dont deux principales, qui ont leurs différents quartiers.

La première est la grande rue qui s'étend du midi au nord et qui a pour quartiers :

1° en partant de la Pécetterie, le Bas du Bourg où se trouve l'église paroissiale

2° le Pont Bique

3° le Grand Carrefour, qui porte encore le nom de Porche quoique celui-ci ait été détruit

4° le Pilory, qui tire son nom d'une petite place qui s'y trouve et sur laquelle se faisaient les exécutions et expositions résultant des arrêts rendus par les baillis de la châtellerie de Ceton

5° un peu plus loin se trouve la rue de la Barre, assez bien peuplée mais qui se trouve abandonnée par les habitants de la campagne depuis que la route d'Authon arrive directement au milieu du bourg

6° enfin le quartier du Bout de la Ville à l'extrémité duquel se trouve la route des Etilleux.

La seconde rue part de la route d'Ambon, arrive au carrefour ou Porche, laisse à sa gauche la rue de la fontaine, traverse le Merdereau et, aussitôt après, la rue formée par la nouvelle route de Nogent, qu'elle laisse à sa droite, et conduit ensuite au quartier de l'Ecu qui se divise en deux branches : la première qui est la rue du Theil, la deuxième qui conduit à l'emplacement de l'ancien château et de l'église Saint Nicolas, qui était l'église paroissiale avant qu'elle n'eût été détruite par les Anglais.

Les malheurs du temps ne permirent pas de la relever entièrement de ses ruines. On se contenta de bâtir une chapelle dédiée à Saint Nicolas dans le cimetière ancien où le chapelain, avec l'assentiment du curé de l'église Saint Pierre qui était devenue l'église paroissiale, inhumait ceux de ce quartier qui en avait manifesté le désir avant de mourir.

Aujourd'hui, il ne reste aucune trace de cette chapelle qui fut convertie en maison, après avoir été vendue nationalement en 1790.

Une autre chapelle, dédiée aussi à Saint Nicolas, existait près le château de Prèz. Nous le voyons par un acte de fondation fait par devant le notaire de Ceton en 1692, par un habitant du bourg *"honorable homme Sieur de la Ribaudière" au sujet de cette chapelle dédiée à Saint Nicolas placée hors de l'église Saint Pierre, laquelle, faute de revenus, avait été abandonnée, tombée en ruines et profanée, en sorte qu'il n'y restait plus qu'un peu de vestiges de ses bâtiments, laquelle, néanmoins, venait d'être rebâtie par les aumônes des gens de bien et de dévotion. Ensuite, le dit homme exprime qu'il a un extrême désir et volonté selon le bon plaisir du Très Révérend Père en Dieu, Monseigneur l'Evêque du Mans, d'y établir un chapelain, lequel sera chargé d'entretenir la chapelle et de dire une messe chaque année le jour de la fête du patron et des fidèles trépassés, à l'intention du testament "*.

Les anciens de la paroisse se rappellent d'avoir vu les débris des murs de cette chapelle qui avait été détruite pendant la révolution.

Le marteau des démolisseurs a aussi fait disparaître d'autres antiquités qui seraient admirées aujourd'hui : c'était de grandes maisons, fort anciennes, qui avaient été élevées dans différents quartiers du bourg. La plus remarquable était celle qui se trouvait près du Pont Bique et qui avait une seconde façade du côté des fossés du château. De belles sculptures en guirlandes ornaient les portes et les croisées de ses deux étages, chose fort rare alors. Les escaliers étaient vastes et répondaient à la grandeur des appartements qui avaient leurs cheminées antiques garnies d'armoiries et d'écussons.

Aujourd'hui, il n'y a dans le bourg de Ceton qu'un édifice remarquable : c'est l'église Saint Pierre ès liens, fondée, dit Monsieur Fret dans ses chroniques percheronnes, vers la fin du XIV^e siècle. Elle se compose d'une nef assez élevée et qui avait commencée pour l'être davantage, à en juger à l'extérieur par la construction d'un étage qui s'étend depuis la tour jusqu'au milieu de l'édifice, et qui devait présenter un second rang de croisées au-dessous duquel se trouve la voûte qui devait être au-dessus. C'est bien dommage que ce plan n'ait pas été suivi. Les deux nefs latérales sont du même style et de la même époque que la principale. De beaux pendentifs, des écussons, d'élégantes nervures décorent les voûtes qui sont en pierre. Le chœur de l'église est du XIII^e siècle. Il était autrefois séparé de l'église et servait de chapelle aux moines qui habitaient le prieuré. On le réunit à l'église en 1808 ou 1809 et on détruisit en même temps la jolie petite flèche des moines qui s'élevait au-dessus de la chapelle du sacré-cœur. L'on remplaça par un misérable pavé les belles dalles en pierre qui nous auraient fait connaître les noms et l'époque du décès des bons religieux dont elles couvraient les cendres.

Depuis longtemps, le conseil de fabrique désirait la réparation du chœur qui tombait en ruines. Ce ne fut que vers la fin de 1875 que le devis fut dressé et approuvé et la fabrique, avec ses économies, fit face à toutes les dépenses. Les travaux furent dirigés avec tant d'activité que, le 29 juin 1876, Monseigneur Charles Frédéric Rousselet, Evêque de Séez, put venir consacrer l'église et le nouvel autel de pierre dû au ciseau de Monsieur Jacquet, sculpteur à Caen.

La tour de l'église demande, elle aussi, des réparations urgentes. Lorsqu'elles seront terminées, cette église, déjà si majestueuse, pourra figurer parmi les plus belles et les plus remarquables du Perche, soit en raison de l'architecture romane de la tour dont les ouvertures en plein cintre ont des colonnes trapues et grossièrement historiées, soit à cause de l'architecture gothique du reste de l'église et de la structure de son beau portique faisant face à la grande rue.

Sa largeur est d'environ 16 mètres et sa longueur d'environ 49 mètres.

SAINTE VENICE

La statue de Sainte Venice, qui avait été cachée dans le creux d'un arbre pendant la révolution, continue d'attirer les pèlerins dans l'église Saint Pierre de Ceton.

Quelques ondits ont soulevé, il Y a plus d'un demi-siècle, des difficultés à propos du culte qu'on lui rend. L'auteur du récit du pèlerin a réfuté leurs assertions dans une note qui se trouve à la fin du second volume. Il prouve que, sous les noms de Venice ou Véronique, on désigne la pieuse femme qui avait été miraculeusement guérie d'une maladie secrète et qui vint essuyer le visage de Notre Seigneur dans la voie douloureuse. Il cite en même temps les auteurs qui nous ont laissé des détails sur la ville qu'elle habitait, sur son âge, comme sur les principales circonstances de sa vie.

Si ces savants les avaient consultés, ils n'auraient pas écrit : *"cette sainte singulière entre dans cette classe assez nombreuse de saints locaux et ignorés qui tiennent leur origine des divinités païennes. La piété crédule des paysans gaulois transforma en saints et en saintes les simulacres des dieux qu'ils avaient adorés avant leur conversion. Sainte Venice est certainement du nombre et il n'est pas difficile d'y reconnaître la Vénus latine adorée jadis par les populations gallo-romaines"*.

Ces érudits auraient bien fait de nous faire connaître ces saints locaux et ignorés. L'église catholique connaît tous les saints qu'elle honore, et on sait avec quelle prudente lenteur elle procède avant de les proposer à la vénération des fidèles : ce n'est qu'après un sérieux examen et lorsque Dieu a daigné se manifester par quelques signes extérieurs qu'ils sont dignes de la vénération ou culte rendu aux saints.

Avancer, sans en donner de preuves, que Sainte Venice est la Vénus latine adorée par la population gallo-romaine, c'est, non seulement faire abus de la science, mais c'est tomber dans l'absurdité car on ne peut pas concilier cette assertion, qui n'est appuyée que sur une hasardeuse étymologie, avec le zèle des premiers apôtres qui exposaient souvent leur vie pour renverser tous les insignes de la superstition, et lorsqu'ils avaient inutilement employé les moyens humains, ils avaient recours au jeûne et à la prière pour obtenir du ciel un miracle. Nous en avons cité un exemple dans la vie de Saint Bômer qui obtint que le feu du ciel dévorât un temple consacré aux idoles placé sur une colline qui se trouve au sud-est de Ceton.

.

Si l'idole de ces messieurs eut existé, comme ils le prétendent, dès les temps de l'idolâtrie et qu'elle eut continué d'être un objet de superstition, elle n'eût certainement pas résisté au zèle des hommes évangéliques qui vinrent dans ces contrées après Saint Julien faire connaître le seul Dieu digne d'être adoré et c'est à ce Dieu tout puissant que s'adressent les pèlerins, qui ne manquent jamais de venir chaque semaine, souvent de fort loin, demander qu'on lise en leur présence, au pied de la statue vénérée, le passage de l'Evangile qui rapporte d'une manière si touchante la guérison de l'hémorroïsse.

Leur foi leur dit qu'ils peuvent obtenir la même guérison par l'intercession de cette sainte, honorée dans l'église dès les premiers siècles du christianisme.

A ces raisons qui méritent d'être prises en considération, ajoutons-en une autre qui est décisive. C'est la même pierre qui forme le piédestal, le baldaquin et la statue, qui sont de la même époque que le chœur de l'église qui fut bâtie par les moines qui habitaient le prieuré au XIII^e siècle.

Près de la tour de l'église, du côté du sud-est, se trouve la chapelle bâtie par Monsieur le Marquis de Turin pour servir de tombeau aux membres de sa famille. Cette chapelle a été donnée à l'église, en 1856, par Monsieur Henri Philibert, Marquis de Turin.

L'an 1654, Louis Colbert, abbé commandataire de l'Abbaye Royale de Bon Port et prieur aussi commandataire du prieuré doyenné de Saint Denis de Nogent Le Rotrou, fit dresser le 2 juin un inventaire qui nous fait connaître qu'il avait la collation du prieuré de Saint Pierre ès liens de Ceton, qui était tenu de verser tous les ans à sa mense, ou recette prieurale, vingt livres de procuratum.

Il avait, en outre, le droit de mettre audit prieuré un religieux de son prieuré de Saint Denis que le prieur de Ceton était tenu de loger, meubler, nourrir, vêtir et entretenir selon son état.

Ce religieux était tenu de remplacer, dans son église, le prieur de Ceton, en son absence, chaque fois qu'il avait un légitime empêchement. Le prieur de Ceton tenait tous ses droits spirituels et temporels du prieur de Saint Denis. C'est aussi à ce dernier qu'appartenait la nomination et la présentation à la cure de l'église paroissiale de Saint Pierre.

Dans la suite, le prieuré ne fut plus qu'un bénéfice simple où le dignitaire, appelé encore prieur, ne résidait plus, mais dont il faisait desservir la chapelle des moines par des chapelains.

En 1695, le prieur de la chapelle était Dom Martin Sallier, prêtre religieux bénédictin de l'ordre de Saint Maur. En 1707, le chapelain était Monsieur Charles Lepage. La fabrique et la cure avaient alors leurs terres spéciales, sur lesquelles elles exerçaient leurs droits de propriété plus un fruit de dîme spécifié, le prieuré avait le reste. Le prieuré était même astreint à des rentes exigibles envers la fabrique.

Le compte que rend Martin Gauthier, procureur trésorier de la fabrique en 1789, nous en fournit une preuve. Le Sieur Porquet, fermier général du prieuré, verse, entre ses mains, la somme de vingt livres pour quatre années de la rente de cent sols due par ledit prieuré, pour le luminaire des premières messes des dimanches et des fêtes de cette paroisse. A cette époque, le prieuré était tombé en commande. Il était, pour une part, entre les mains d'un laïc nommé Mandat, conseiller clerc au parlement de Paris, et pour une autre part, entre celles d'un autre laïc, vulgairement connu sous le nom de Cossu Chevallot. Le prieuré fut vendu par la nation en 1790. La fabrique l'acheta et le destina à remplacer le presbytère, aujourd'hui la mairie, qui se trouvait éloigné de l'église et était insuffisant pour loger un curé avec plusieurs vicaires.

LES CURES DE CETON

Le plus ancien semble être Maître François COLLARD -1650-
puis viennent :

Maître TOLLET	1686
Maître Christophe GIRARD	1711-1731
Maître Jean Charles GUIOT DE MAZE	1731
Maître Jean Baptiste TESSIER	1744
Maître Louis TESSIER (mort par l'épidémie)	1774
Maître Louis René BOBET	1774
Charles FANEAU	1788
(prêta le serment exigé par la Constitution Civile du clergé)	
Maître Pierre Julien LAINE	
Joseph Alexandre LORPHELIN	1828-1871
(prit l'initiative de l'acquisition du prieuré)	
Isidore VOITURIER	1872
René HUGOT	1885-1904
Georges BARATTE	1904

ANCIENNES ADMINISTRATIONS

En 1271, Pierre 1er, cinquième fils de Sieur Louis, devenu possesseur du comté du Perche, régla la manière d'y rendre la justice et fit établir plusieurs sergenteries pour y faire des exploits et exécuter les mandements de justice. Une reconnaissance du 11 mai 1520 nous fait connaître les principales.

Lebreton, Seigneur du viel Bellême, reconnaît devoir à Monsieur Le Comte du Perche, en sa recepte de Bellême, 57 H 10 sols de rente pour les sergenteries qu'il avait fieffées des châteleries de Bellême, de Ceton et de la Perrière. Les impôts ou la taille étaient perçus par quatre collecteurs et un trésorier ou porte-bourse.

L'administration civile était tenue par un syndic, ou maire, et un certain nombre de notables qui composaient le conseil de la paroisse.

La justice était rendue par un bailli, assisté d'un greffier, et un procureur fiscal, avec un ou deux huissiers, au nom du principal Seigneur du lieu.

La circonscription de cette justice était divisée en plusieurs ressorts qui s'appelaient :

- les châteleries de Ceton, de Prèz et de la Motte, les autres justices de Jault et de Mauvillain, les seigneuries de Montgâteau, Ripet, le Plessis, Chardon et autres lieux dont les séances, ou plaids, se tenaient le vendredi, jour de marché à l'audience de Ceton située sur la halle du lieu, au quartier du Porche.
- la juridiction des Alleux, ou petit fief d'Orléans, qui relevait de la généralité d'Orléans, vicomté de Chateaudun, dont les séances se tenaient quelquefois au lieu des Alleux.
- enfin, la seigneurie du grand Pavé, qui relevait du bailliage de Nogent le Rotrou.

Les châteleries des Etilleux étaient, depuis longtemps, réunies en partie à celles de Ceton.

Celles de Théligny y furent réunies depuis et, en 1870, le notarial de ce lieu, dont le dernier titulaire s'appelait Pierre Chaudun, fut ainsi réuni à celui de Ceton où les minutes ont été déposées.

La haute justice de Ceton s'étendait jusqu'auprès de Montmirail, sur la paroisse de Melleray.

C'est pour cette raison que les justiciers de Ceton se rendirent au cimetière de Melleray le 4 février 1746 et y firent faire l'exhumation d'un nommé François Surcin, fermier du lieu de la Besnardière, qui avait été assassiné par un nommé Pierre Ballu, lequel, d'après sentence rendue à Ceton le 10 mai 1744, fut condamné à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suivit. Mais, comme il s'était enfui, il le fut seulement par effigie, sur la place du Pilon, en paroisse de Ceton, le 13 mars 1750.

Ce meurtrier ne fut pas le seul à se soustraire à la justice de Ceton. Nous avons trouvé le nom de plusieurs autres qui étaient déjà en prison et qui disparaissaient avant que le bailli eût eu le temps de s'éclaircir suffisamment sur la culpabilité. Probablement que ces obscurs cachots et ces redoutables oubliettes, qui nous ont quelquefois fait frissonner, n'existaient pas dans notre châtelainerie ou que les geôliers se laissaient tromper avec trop de bonhomie. Le lecteur va en juger :

En 1788, Michel Letertre, laboureur, était détenu en prison pour vol de mouches à miel. Le terrible geôlier, qui portait toujours ses clefs avec lui, s'appelait Crenier. Son nom mérite de passer à la postérité. Le vol était évident et l'alibi impossible à trouver. La condamnation était donc certaine. Un cousin de Letertre trouva dans une auberge quatre francs gaillards qui n'étaient pas à jeun et qui l'invitèrent à s'asseoir avec eux. La conversation s'engagea sur le pitoyable état du prisonnier qui l'empêchait de manger. Le cousin, que nous nommerons Nicolas, c'était son nom de baptême, gagea avec les hommes de la compagnie qu'il allait mettre son cousin en liberté et qu'il ne tarderait pas à venir avec eux. Il se fit, en effet, introduire auprès du geôlier à qui il donna une pièce de 12 sols. Nicolas plaignit beaucoup le prisonnier ; il pria, de plus, le geôlier d'aller chercher du vin dans l'auberge d'où il sortait, afin que le prisonnier en prît pour se soutenir. Il tira en même temps du papier de sa poche et dit qu'il avait été consulter un avocat de Bellême, qui lui avait conseillé de prendre le nom des témoins qui pourraient servir à sa justification. Il se mit à écrire et le compatissant geôlier fut, avec ses clefs, chercher la bouteille de vin. A peine était-il entré dans l'auberge que le prisonnier sortait de la prison par la porte que l'imprudent Crenier n'avait pas fermée. Il allait traverser le bourg, mais le cousin Nicolas, qui était resté dans la prison, lui cria à travers les barreaux *"sauve-toi par les prés"*. Le geôlier l'entendit et courut à la prison en se plaignant qu'il lui en coûterait plus de 10 écus. Nicolas le consola en l'emmenant avec lui à l'auberge et en lui promettant de lui avancer cette somme.

Hâtons-nous d'ajouter que la justice, peu satisfaite, fit mettre Nicolas à la place du prisonnier et que les dépositions des quatre hommes de l'auberge mirent à néant les moyens de défense qu'ils avaient inventés pour se justifier.

Un autre amateur d'abeilles, Jean Fesneau, avait aussi trouvé le moyen de s'évader. Il paraît que, dans ce temps-là, ce petit peuple intelligent excitait beaucoup de convoitises. Ce qui pouvait entretenir ces larcins, c'est que l'amende n'était pas considérable pour celui qui se trouvait découvert par la police. Le bon châtelain avait une âme sensible et généreuse, qui pardonnait avec trop de facilités. Après quelques jours de détention, les détenus lui adressaient leurs suppliques, presque toutes copiées les unes sur les autres, avec les mêmes moyens de défense et, à moins de preuves trop évidentes, le larron était mis en liberté.

Lorsqu'il y avait lieu d'infliger un châtiment, l'indulgence l'adoucissait autant que possible. Ainsi, un individu de la paroisse avait su se glisser furtivement pendant la nuit dans le cabinet du bailli et l'avait complètement dévalisé. Pour cette fois, la police ne s'endormit pas et retrouva une partie des archives, le voleur fut simplement banni pour dix ans de la châtellerie.

Cette excessive indulgence nous explique la considération dont la famille de Turin a joui à Ceton pendant plusieurs siècles, et prouva, une fois de plus, que nos châtelains n'avaient pas tous la même réputation que ceux de la Tour.

Voici quelques un des anciens baillis :

1544 : c'était Robert Gouyon

En 1558, nous avons trouvé Jean Durand, qui remplaça le tiers état à la révision de la coutume du Perche.

En 1603, Denis Gandin, licencié en droit, était bailli de la même châtellerie pour Monseigneur de la Prousterie et la justice de Prèz.

En 1613, Henri Chedieu-Laisné était bailli de la même châtellerie pour Monseigneur de la Prousterie, la Galaisière, etc

En 1705, Joseph Petigars, Sieur de la Garenne, avocat au parlement de Paris, était bailli et juge civil et criminel des châtelleries de Ceton et de la Motte, des hautes justices et seigneuries de Montgâteau, de Jault, le Plessis, Chardon, Ripet, les Alleux, Braye, Glaye, les Clots. La Haute et Basse Martinière étaient tenues par Nicolas Pineau, avocat au parlement, seul juge ordinaire civil et criminel et de police des mêmes châtelleries et justices. Jean Baptiste Honorat, Louis Collet des Brunetières furent aussi baillis, juge ordinaire civil et criminel.

En 1790, par suite de la nouvelle division de la France en départements, Ceton fut érigé en chef-lieu de canton, sous la dépendance du district de Bellême ; la paroisse de Masle en faisait partie. Ce canton fut supprimé en 1801 sous le consulat et Ceton fut réuni au canton du Theil et à l'arrondissement de Mortagne.

BUREAU DE BIENFAISANCE

Voici les noms des premiers bienfaiteurs :

- 1 - Mademoiselle Marie Jeanne DUCOEURJOLY – 1° bienfaitrice
 - 2 - Madame PETITBON veuve BAILLEUL 23 décembre 1818
 - 3 - Monsieur le Marquis et Madame la Marquise de Turin 1819
 - 4 - Monsieur Nicolas PINEAU, prêtre 1823
 - 5 - Mme Veuve RENOUARD du Mousset du Mesnil 1824-1825
 - 6 - Monsieur Michel ROUILLON 1836
 - 7- Mademoiselle MARCEL
- et plusieurs autres
- .

COMMERCE ET INDUSTRIE

Autrefois, le principal commerce de Ceton, outre celui des chevaux, bestiaux, moutons et grains, était celui des fils appelés canevas qui y fut établi vers 1750, toiles de 2/3 et toile d'aune ou de ménage, à la fabrication desquelles étaient employés dans certains temps de 12 à 15 maîtres fabricants et 60 à 100 tisserands qui produisaient de 800 à 1 000 pièces de 50 aunes.

Le patron des tisserands était Saint Michel Archange, fêté le 29 septembre.

On fabriquait aussi à Ceton des étoffes de laine appelées droguets, serges d' Agen et étamines. Ces dernières, avant 1789, se vendaient aux maisons religieuses des environs. Les fabricants avaient Sainte Barbe pour leur patronne.

En 1793, une colonie d'ouvriers, chassés du sein de leurs foyers par les guerres civiles de l'ouest, s'était établie à Ceton et y fabriquait, à la manière de Chollet, des mouchoirs estimés pour leur bonne qualité et leur bas prix. Cette fabrique a subsisté, non sans avantages, jusqu'en 1816 et même au-delà, mais elle a été en s'affaiblissant depuis 1814.

A l'exposition de l'industrie française en 1806, Messieurs Louis HODEBOURG, Jacques LOCHARD, Louis GIRARD, Jean CHAMPION, Julien MARCHAND, tous fabricants à Ceton, présentèrent des siamoises, des cotonnades, des mouchoirs, des toiles de fil et de coton, qui furent appréciés des membres du jury .

Le succès de la fabrication des toiles avait nécessité l'établissement de plusieurs blanchisseries. La plus importante était celle de Vaugombert, qui était tenue en 1788 par Julien François MARTIERE. Il étendait dans la belle prairie de l'Huysne ses toiles, qu'il faisait garder pendant la nuit par un homme couché dans une petite cabane de bois, dans laquelle étaient cachés deux pistolets qui y dormaient en paix pendant le jour. Un de ses ouvriers, en descendant de Vaugombert, dans la prairie, avait aperçu un rôdeur autour de la cabane. Il avertit aussitôt son maître, qui s'empressa d'y descendre et qui s'aperçut que les deux pistolets avaient disparu. D'après quelques indices qu'on lui donna, il prit rapidement le chemin qui conduit aux Tréaux et atteignit le larron, avant qu'il eût gagné sa demeure. Aujourd'hui, on ne voit plus de ces belles toiles étendues dans la prairie, le Vaugombert est calme et, dans le bourg, il n'y a plus de tisserands.

Une fabrique de vitraux a dû autrefois exister à Ceton car on a trouvé, dans les archives d'une paroisse voisine, qu'une des verrières de l'église avait été exécutée à Ceton.

Malheureusement, celles qui décoraient notre belle église de Ceton, et qui avaient la réputation d'être fort belles, ont été détruites par la grêle, le temps et les orages : elles nous auraient probablement fait connaître le nom des artistes.

Il y avait aussi des tanneries et des corroieries. La pièce de terre bordant la Maroisse et donnant sur le chemin qui conduit à la Maladrerie, au Moulin du Pont, porte encore le nom de Tannerie. Un autre lieu a conservé le nom de l'Huilerie, parce qu'on y fabriquait de l'huile de chènevis, employée pour l'éclairage avant l'usage du pétrole.

Pour favoriser le commerce, un marché avait lieu le vendredi de chaque semaine. Les marchands étaient tenus de payer un tribut, de quelques deniers simplement, au Seigneur de la Motte pour le droit d'entrée des grains dans la halle. C'était le même jour qui se tenaient les audiences du bailli et de la justice de paix, dans la vaste chambre qui se trouvait auprès de la halle.

Il y avait aussi quatre foires annuelles qui se tenaient :

- le mercredi des cendres,
- le Vendredi Saint,
- le 1^{er} août,
- et le 2 novembre.

Il y avait aussi une assemblée à l'occasion de la fête de Saint Pierre ès liens, patron de l'église de Ceton et de l'ancien prieuré, qui se tenait dans le bourg le dimanche le plus rapproché du 1^{er} août.

A une certaine époque, le marché de Ceton, qui se trouvait le vendredi, a été supprimé. Il a été rétabli depuis 1890 et a lieu le dimanche.

De nos jours, l'industrie de Ceton se réduit aux divers corps de métiers qu'on trouve dans tous les bourgs importants. Cependant, il convient d'ajouter qu'une industrie spéciale existe à Ceton : la fabrication des gants et sous-vêtements Neyret.

L'usine emploie actuellement (1955) 17 hommes et 127 femmes. Les hommes sont occupés à l'atelier de coupe ou chargés des moyens de transport. Les dames occupent les emplois de mécaniciennes, visiteuses, etc...

En outre, deux cents personnes habitant Ceton ou les localités environnantes, font des travaux à domicile. La maison Neyret, qui va bientôt être centenaire, occupe dans ses ateliers et à l'extérieur plus du dixième de la population cetonnaise.

AGRICULTURE

En dehors de la culture des différentes céréales, on trouve des prairies propres à l'élevage des bovins et du fameux cheval percheron. Autrefois, on y cultivait la vigne, surtout sur les collines exposées au sud. Différentes pièces de terre portent encore le nom de Vigne. Les poiriers et les pommiers ont remplacé la vigne.

SUPERFICIE

La superficie de Ceton est de 5 939 hectares.

POPULATION

La population, qui était en 1891 de 3 002 habitants, n'est plus aujourd'hui, en 1955, que de 2 000 habitants.

PETIT LEXIQUE

APANAGE	portion de domaine que les souverains assignaient à leurs fils cadets ou à leurs frères et qui devait revenir à la Couronne après extinction des descendants mâles
AUNE	mesure de longueur valant à Paris 1,188 mètre environ
BAILLI judiciaires	agent du Roi ou d'un seigneur chargé des fonctions
BAILLIAGE	la juridiction du bailli et son tribunal
BALDAQUIN (d'une statue)	construction qui couronne en bois ou en pierre, souvent au dessus d'un autel d'église
CASTEL	château en ancien français
CENS	redevance payée au Moyen-Age par tous ceux qui n'étaient pas nobles à leur seigneur
CHAPELAIN	prêtre desservant une chapelle privée
CHAPITRE	assemblée de chanoines
CHATELLENIE	seigneurie et juridiction d'un châtelain
CLAIE	treillage en bois, en osier ou en fer
CONNETABLE	commandant suprême de l'armée royale du XII ^e siècle à 1627
CONSEIL DE FABRIQUE	groupe de clercs ou de laïcs qui veillent à l'administration des biens d'une église
CONSISTOIRE	assemblée de cardinaux convoquée par le Pape
CORROIERIE	préparation et façon donnée au cuir après tannage
DENIER	unité exprimant la finesse des fils et des fibres textiles, représentée par le poids en grammes d'une longueur de 9 000 mètres de fils ou de fibres

DIME	redevance d'impôt en nature versé au clergé ou à la noblesse
DROGUET	étoffe de soie, de laine ou de coton ornée d'un dessin produit par un effet de poil obtenu au moyen d'une chaîne supplémentaire
DROIT DE COUTUME	législation établie uniquement par l'usage et dont l'autorité est fondée sur la seule tradition
DROIT DE GARENNE	droit sur une rivière où la pêche est réservée
ECHANSON	officier qui servait à boire à un grand personnage
ESQUIER/ECUYER	gentilhomme qui accompagnait un chevalier et portait son écu. C'était aussi le titre des jeunes nobles non encore armés chevaliers
ETAMINE	petite étoffe mince non croisée de crin ou de soie
FABRIQUE	biens et revenus d'une église
FEE CANCANIERE	elle avait l'habitude de tenir des propos malveillants
FELONIE	trahison
FERMIER GENERAL	financier chargé de percevoir les impôts
FIEF	domaine noble qu'un vassal tenait d'un seigneur, à charge de redevance ou en prêtant foi et hommage
FUIE	petit pigeonier sur pilotis ou petite volière où l'on nourrit des pigeons en petite quantité
HALLE	place publique ordinairement couverte où se tient un marché
HALLEBARDE	arme fixée au bout d'un manche à fer pointu d'un côté et tranchant de l'autre du XIV au XVII ^e siècle
HAQUENEE	monture de dame
HEMORROISSE	Ne se dit que d'une femme guérie par le Christ, affectée par un flux de sang (cf. Saint Matthieu)
JAVELINE	dard long et mince

METEMPSYCOSE	transmigration des âmes d'un corps dans un autre
ORATOIRE	petite chapelle ou lieu destiné à la prière
ORDRE ROYAL MILITAIRE SAINT LOUIS	créé en 1693 par Louis XIV, supprimé en 1792 puis rétabli de 1815 à 1830
PAIR	grand vassal de la couronne ou seigneur d'une terre
PERTUISANE	hallebarde à fer long
PREBENDE	revenus attachés à un titre de chanoine
PREUX	brave et vaillant
PRISEUR ARPENTEUR	chargé de mesurer et d'estimer
SERGE	tissu de laine léger présentant des côtes obliques
SUZERAIN	seigneur qui possédait un fief dont dépendaient d'autres fiefs
TANNAGE	transformation en cuir de la peau naturelle brute des animaux
TERRE DE GROUAS	terrain caillouteux très propice à la culture de la vigne
VASSAL	personne liée à un suzerain par l'obligation de foi et hommage et lui devant des services personnels
VILAINS	paysans et hommes de basse condition
XAINTE	ville agricole de Lorraine

CETON AUJOURD'HUI

Son code postal : 61260

Elle est la commune

- la plus peuplée du canton,
- la plus étendue du département de l'Orne,
- la deuxième de Basse Normandie (après Isigny le Buat),
- la 595^e sur les 36 550 communes de France. Seules 2 % dépassent 5 500 hectares.

Son altitude la plus basse : 92 mètres au niveau de l'Huisne.

Son point culminant : le Mont Rée à 284 mètres.

La ville est jumelée avec Neckarwestheim en Allemagne.

Son conseil municipal regroupe 19 conseillers dont le maire et 2 adjoints.

150 enfants sont scolarisés dans le public et 50 dans le privé.

Deux maisons de retraite accueillent 150 personnes: 100 lits dans la maison de retraite municipale et 50 lits dans une maison de retraite privée. Celle-ci occupe les locaux de l'ancienne Usine Neyret fondée en 1858 par Jean Christian Neyret.

Quelques lieux remarquables non encore cités :

- * Place du pilori : l'ancien hôtel du Chapeau Rouge
- * Le manoir de la Barre
- * La mairie qui est l'ancien presbytère saint Nicolas
- * La Tour: cette station hertzienne d'une hauteur de 269 m a été mise en service en juillet 1973 et située sur la butte de Bel Air qui s'élève à 269 m. Elle comprend 3 plates- formes de 17 m de diamètre, pesant chacune 150 tonnes destinées à la réception et à l'émission d'ondes hertziennes pour les communications longue distance. ...?

L'église est classée monument historique. C'est vers 1090 une ancienne communauté bénédictine de l'Ordre de Cluny" *Sanctus Pétrus Cetonensis*".

L'autel date du XVII^e siècle, il provient de l'abbaye cistercienne des Clairets.

En plus de la statue de Sainte Venice qui date de XV^e siècle, on peut admirer une statue de Saint Jean datant du XIII^e siècle et 6 petites niches du XVI^e siècle creusées dans les piliers de la nef contiennent chacune une statue en terre cuite de Saint (refait façon XVII^e siècle).

Le Porche abrite la statue de Saint Pierre.

Une porte en bois restaurée récupérée dans l'église Saint Denis de Neuville sur laquelle figurent Saint Denis décapité qui tient sa tête dans ses mains et Saint Marc a été transférée dans l'église Saint Pierre.

La mise au tombeau du XVII^e siècle est une oeuvre naïve chargée d'émotion : la Vierge les mains jointes est entourée de Saint Jean et de Sainte Marie Madeleine. Joseph d'Arimathie et Nicomède tiennent chacun le linceul.

A l'entrée de l'église, adossé au pilier, on peut admirer une belle statue polychrome du Christ présenté à la foule par Pilate : il porte la couronne d'épines et est revêtu du manteau de pourpre symbole royal : c'est "L'Ecce Homo"

EVOLUTION DE LA POPULATION CETONNAISE

Recensement	Population
1466	1 332
1709	1 809
1725	2 371
1806	3 136
1812	3 020
1831	3 775
1851	3 417
1872	3 272
1876	3 298
1881	2 916
1891	3 025
1901	2 778
1921	2 342
1936	2 259
1946	2 168
1954	2 060
1968	1 771
1975	1 682
1982	1 809

REPARTITION DES ENTREPRISES

Nombre	Profession
70	Agriculteurs
13	Commerce
11	Artisans du bâtiment
6	Usines
4	Autres artisans
2	Coopératives agricoles